

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Une équipe électorale en voie de formation à l'Ancienne-Lorette

par Pierre-Paul NOREAU

Le "Comité des payeurs de taxes de l'Ancienne-Lorette" présentera une équipe de candidats lors des élections générales de novembre 1983.

Dans une circulaire adressée à tous les propriétaires et locataires de la municipalité, les dirigeants du comité de citoyens expliquent effectivement que la meilleure garantie pour empêcher le gaspillage des fonds publics est de confier la direction des affaires administratives à de nouveaux élus d'accord avec les objectifs de leur groupe.

La lettre inclut également un formulaire d'adhésion au comité des contribuables. "Notre campagne de recrutement de membres est officiellement lancée et devrait durer environ trois

semaines", explique le président Emile Loranger.

L'idée d'une équipe électorale pour contrer éventuellement celle du maire Marcel Pageau n'est pas nouvelle. Lors d'une assemblée générale en avril dernier, la centaine de membres présents avaient approuvé cette avenue.

A la suite de cette campagne de recrutement, le comité exécutif du groupe de citoyens étudiera les meilleures stratégies afin de déterminer et faire approuver des candidatures comme représentants à la table du conseil et aussi pour mettre au point les éléments susceptibles de les porter au pouvoir.

Evidemment intéressés à susciter le plus grand nombre d'adhésions, les dirigeants du

"Comité des payeurs de taxes" ne manquent pas de faire un rappel des résultats de leurs activités depuis le lancement du comité en mars 1981. Ils y opposent la performance d'augmentation de taxes et de déficits budgétaires ayant prévalu avant leur entrée en scène.

Par ailleurs, des rumeurs circulent dans la ville du maire Marcel Pageau selon lesquelles un autre groupe de citoyens examinerait la possibilité de présenter une brochette de candidats en novembre 1983. L'équipe de M. Emile Loranger possède cependant déjà une longueur d'avance au chapitre de l'expérience, ayant déjà fait élire lors d'une élection partielle en décembre 1981 le conseiller Jean-Roch Côté.



Le maire Marcel PAGEAU

Beauport dépensera \$8 millions pour améliorer la qualité de l'eau

par Gérald OUELLET

Les citoyens de Beauport auront bientôt une eau de bonne qualité puisque le conseil municipal va refaire le système d'alimentation. En effet, lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal à la fin du mois, on mettra de l'avant un projet de galeries de captation d'eau souterraine dans le secteur des Trois-Sauts, au coût de \$8,051,000.

C'est ce qui ressort d'une assemblée d'information tenue hier soir à la salle polyvalente du centre Montmorency-Laval. Une quarantaine de personnes seulement étaient présentes, ce qui inclut huit membres du conseil et cinq fonctionnaires municipaux. L'Association des citoyens de Beauport (ACB), la Chambre de commerce de Beauport (CCB) et l'Association des payeurs de taxes de Beauport (APT) étaient également représentées par plusieurs personnes.

Solutions envisagées

L'ingénieur-conseil Yvan Asselin, de Halles, Asselin et Daigle a d'abord expliqué les quatre solutions envisagées pour solutionner les problèmes de qualité et de quantité d'eau potable.

Rappelons que ces solutions étaient l'alimentation par eau souterraine, par le lac Desroches, par Québec et le lac Desroches et par le fleuve Saint-Laurent.

Les ingénieurs ont cherché avant tout une eau naturelle ne nécessitant qu'un traitement d'appoint peu sophistiqué et pas de filtration.

Parmi les solutions envisagées, c'est l'alimentation en eau souterraine qui fut retenue. Devant coûter \$13,4 millions selon les ingénieurs, les investissements ont été ramenés à \$8 millions par la ville. Le contribuable moyen paiera \$29,55 en 1984 et \$72,74 en 1985. La ville n'a pas évalué la facture des 28 autres années de l'emprunt qui sera nécessaire et qui pourrait être soumis au référendum, si les contribuables l'exigent, comme l'expliquait le maire Michel Rivard.

Des questions

Cependant, étant donné le ton des questions posées hier soir par des citoyens, le projet devrait être facilement adopté. Comme le disait le président de l'ACB, M. Réginald Grégoire, tout le monde à Beauport se plaint de la mauvaise qualité de l'eau et veut qu'on mette fin au problème. Plusieurs personnes ont néanmoins fait remarquer que le rapport de la firme d'ingénieurs manquait de précision et que certaines données étaient peu compréhensibles pour le citoyen moyen.

La plupart des citoyens qui sont intervenus se sont cependant contentés de demander des informations additionnelles. Les représentants d'organismes n'ont pas fait exception. M. Grégoire de l'ACB a demandé au maire Rivard de ne pas précipiter les décisions dans ce dossier. M. Jean Drouin de la CCB s'est informé sur le prix de revente à Charlesbourg des installations de l'aqueduc régional et l'impact du projet sur la rivière Montmorency. On lui a répondu que le prix n'était pas encore fixé et que la rivière Montmorency ne subira aucun inconvénient.

M. Charles Lecours de l'APT a demandé notamment qui paiera advenant que les ingénieurs se trompent dans leurs prévisions et si les coûts de réaménagement du terrain des nouvelles installations étaient inclus dans le montant prévu. On lui a répondu que les professionnels et leurs assureurs paieront éventuellement pour leurs erreurs et que les coûts de réaménagement étaient inclus dans le montant prévu.

Quant à M. André Laurion, ex-vice-président du Parti municipal de Beauport, il s'est dit peu convaincu de l'affirmation de M. Yvan Asselin selon laquelle la ville de Québec serait incapable de fournir l'eau pour éteindre un éventuel incendie au centre hospitalier Robert-Giffard.

AVIS

"Avis est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 1571 D du Code de Commerce, que le SERVICE D'INFORMATION DE BEAUCHE INC. une compagnie ayant son principal établissement dans la ville de St-Georges de Beauce, P.Q., a, le 24 avril 1975, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada, toutes ses créances comptables et autres, actuelles et futures, à titre de garantie, et que cette cession a été dûment inscrite dans la Division d'Enregistrement de Beauce, le 29 avril 1975, sous le numéro 273253." Ce 27e jour de janvier 1983.

La Banque Royale du Canada
12095 - 1re Avenue
St-Georges (Beauce), P.Q.
G5Y 5C7

AVIS LEGAL

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1671D du code civil, qu'un acte de transport à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures de Gilles Chrétien, commerçant, demeurant à 638 - 1re Rue, Murdochville, P.Q. ayant sa principale place d'affaires de "Libre-Service BP" en faveur de Distribution du Golfe Ltée, en date du 8 novembre 1982, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Ste-Anne-des-Monts, P.Q. le 15 novembre 1982 sous le numéro 49784.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, adressé et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, C.P. 190, Station B, Québec, G1K 7A6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LES ENTREPRISES REGEN GAUDET INC. 3490, McCortney Ste-Foy	(1) Bar	675, des Rocailles Québec
SAVARD, YVONNE M. 302, Marie-de-l'Incarnation Québec	EPICERIE	302, Marie-de-l'Incarnation Québec (1983-01-25)
LE CABARET CHEZ LARRY INC. 1580, de la Trinité Québec	Autorisation de projection de films dans (1) Bar-dense spectacles, permis existant.	1580, de la Trinité Québec (1983-01-27)
SIMPSON, DENIS 181, Valrus Loretteville	Autorisation de films dans (1) Bar-spectacles, permis existant.	2565, Evangéline Beauport (1983-01-27)
GRENIER, JOCELYN 381, rue Garon St-Bernard	(1) Bar (1) Restaurant	379, rang des Chutes, St-Patrice-de-Beaurivage (1983-01-27)
CAFÉ CHAUVEUR INC. 2006, 1re Av., Québec	(1) Bar (modification des permis suite à une cession)	2006, 1re Avenue Québec (1983-01-28)
FRENETTE, JEAN-GUY, ERIC 495, St-Gabriel Québec	(1) Bar (modification des permis suite à une cession)	275, rue St-Jean Québec (1983-01-28)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Actuariat

A l'occasion d'une semaine de l'actuariat, M. Yves Guérard prononcera une causerie sur la formation professionnelle de l'actuaire, lundi à 19h30, et MM. André Magnat et Yves Roy traiteront de l'application des relations industrielles touchant la négociation de régimes d'avantages sociaux, mardi à 19h30. Les deux conférences auront lieu au local 2704 du pavillon Pouliot à l'Université Laval et les entrées seront libres. Pour détails, joindre Jacqueline Boily à 656-2765 ou Marc Godin à 653-0221, chambre 6505.

Financement

Les responsables des concours de musique du Québec, région de Québec, poursuivent jusqu'au 31 mars leur campagne de financement avec un objectif de \$15,000. Les fonds serviront surtout à remettre des bourses d'études aux lauréats des finales régionales. Pour autres renseignements, composez 651-1244.

Franco-ontarien

Dans le cadre du mois sur la culture franco-ontarienne à Québec, une exposition de 60 titres de la maison d'édition "Prise de parole", de Sudbury, sera tenue jusqu'au 24 février dans le hall d'entrée no 2 du pavillon de Koninck à l'Université Laval. Pour détails, composez 656-2765.

Jumeaux recherchés

Le Laboratoire des sciences de l'activité physique de l'Université Laval est à la recherche de jumeaux et jumelles identiques, entre 17 et 30 ans, pour participer à un programme d'entraînement sur bicyclette ergométrique d'une durée de 15 semaines. Le programme est gratuit. Pour détails, composez 656-7330.

Mon Village

Le camp mon Village de Saint-Esprit Inc. a commencé sa période d'inscriptions. Ce camp situé à Saint-Pierre, île d'Orléans, recevra 48 filles et garçons du 26 juin au 13 août. Il y aura trois séjours de deux semaines et un séjour d'une semaine. Pour renseignements, joindre Mme Vermette à 525-8282.

Plein air

La base de plein air La Vigne organise son concours de photos pour tous les citoyens du Québec. Le concours sera en vigueur jusqu'au 31 mars. Pour autres détails, composez 875-2727.

qu'au 31 mars. Pour autres détails, composez 875-2727.

Réajustement

Un programme de réajustement et d'informations pour les femmes de 25 à 60 ans sera réalisé au patro Roc-Amador, en février. Pour renseignements, composez 529-4996.

Récital

La Ligue catholique féminine tiendra un thé musical, mardi à 14h30, dans la salle Saint-Louis de l'hôtel Hilton. Au programme: Claude Gosselin, ténor, et Mme Jeanette-D. Morin, pianiste. Pour réservations, joindre Mme Germaine Giguère à 527-9756 ou Mme Yvette Bolduc à 681-5017.

Recrutement

Le Regroupement des "sacri-fié(e)s" recherche de jeunes bénéficiaires d'aide sociale, garçons et filles, de moins de 30 ans, pour participer à la mise sur pied d'une grève de la faim qui aura lieu à la mi-février. Pour renseignements, composez 525-6187.

Rencontre

La Société d'étude et de conférence, section de Québec, favorisera une rencontre avec Paul Hébert, homme de théâtre, lundi à 20h, au théâtre du Petit-Champain, 68 rue Petit-Champain.

Semaine africaine

La Semaine africaine à l'université Laval, du 7 au 12 février, sera marquée par l'exposition d'œuvres d'art, lundi, dans le hall d'entrée no 2 du pavillon de Koninck, et par une causerie, mardi à 19h30, de Mufuta Labé Bitupu sur "La mort de l'élite africaine" dans le local 2-A du pavillon de Koninck. Les entrées seront libres. D'autres activités sont aussi prévues pour la semaine. Pour détails, composez 656-2765.

Collecte de sang

L'Association des étudiants du cégep F.-X.-Garneau organise une collecte de sang pour le 9 février dans la salle des "pas perdus" du cégep. Plus de 175 donneurs sont attendus entre 10h et 11h30 et entre 13h et 16h. Une personne de moins de 17 ans ne sera pas acceptée. Pour détails, joindre Renée Norbert à 688-8310.



Jubilé de Saint-Tite

M. et Mme Joseph Crépault, de Saint-Tite-des-Caps où ils ont toujours demeuré, ont célébré récemment leur 50e anniversaire de mariage, entourés de leurs 15 enfants. On remarque sur la première rangée: Mme Juliette Racine, de Saint-Tite,

des-Caps, les jumeaux, Lorraine, de Sainte-Thérèse de Beauport, et Mme Normande Morel, du quartier Saint-Pascal à Québec. A l'arrière, dans l'ordre habituel: Julien, de Saint-Tite, Lucien, de Montréal, Prime, Richard et Aimé, de Saint-Tite, Léo,

de Beauport, Michel, de Saint-Tite, Maurice et Laurent, de Beauport, Camille, de Saint-Pascal à Québec, Lorenzo et Fernand, de Beauport.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport général de créances présentes ou futures de SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE, ayant sa principale place d'affaires au 36, 1er Rang est, St-Gervais, Bellechasse, G0R 3C0, en faveur de LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS, en date du 14 janvier 1983, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, le 25 janvier 1983, sous le numéro 141.824.

St-Gervais, le 27 janvier 1983
LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS

NOTICE

Notice is hereby given, in accordance with Art. 1571D of the Civil Code, that a deed of transfer and assignment of all the debts, present and future of THE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE, having its principal place of business at 36, 1st Rang est, St-Gervais, Bellechasse, G0R 3C0, in favour of Caisse populaire de St-Gervais, dated January 14th, 1983, was registered in the office of the registration division of Bellechasse on January 25th, 1983, under number 141.824.

St-Gervais, January 27th, 1983.
CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE (QUÉBEC)

APPEL D'OFFRES

Projet: Installation d'une chaudière électrique de 12MW

Appareillage de longue livraison

- Deux (2) transformateurs de puissance ayant les capacités suivantes:
Transformateur no 1: 10 000/13 333 kVA
Transformateur no 2: 5 000/ 6 666 kVA
- Deux (2) disjoncteurs haute tension ayant les caractéristiques suivantes:
Disjoncteur no 1: tension nominale 25 kV
courant nominal 630 A
tension nominale 15 kV
courant nominal 800 A
- Un(1) cabinet de commande et protection pour l'ensemble de la sous-station.
- Une (1) chaudière électrique du type à jets d'eau d'une capacité de 12 MW, alimentée à 13,8 kV.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke (C.H.U.S.) demande des soumissionnaires pour la fourniture de l'appareillage ci-haut mentionné.

Les fournisseurs désireux de soumissionner pourront se procurer les documents appropriés chez LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc., situé au 235, rue Dufferin, Sherbrooke (Québec), J1H 4M3 en s'adressant à M. Jean Falcon, ingénieur (819-567-5278).

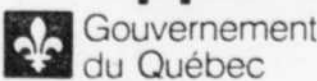
Les soumissions cachetées, adressées et identifiées: "Soumissions pour la fourniture d'appareillage de longue livraison visant l'installation d'une chaudière électrique, Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke", devront être expédiées chez LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc., avant 13h00, le vendredi 25 février 1983 pour être ouvertes au même moment.

Toute soumission reçue après l'heure indiquée sera automatiquement refusée, non ouverte et remise telle quelle au soumissionnaire.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Signé: Jean Falcon, Ing./pour
LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc.

Appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec, et mis en œuvre par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Projet de transport de plants

Transport de 5 374 000 plants en récipients (représentant approximativement 45 voyages en remorque) de la Pépinière provinciale d'Est-Angus à différents centres de distribution localisés dans la région administrative de Trois-Rivières (04) du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Un versement de \$ 5 non remboursable, soit en argent, par chèque certifié ou mandat-poste, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission est au bureau du Ministère de l'Énergie et des Ressources:

Pour Bas-Saint-Maurice (41): Pour Windigo (42)
465, 5e Rue
Shawinigan (Québec)
Tel.: (819) 536-2695
La Tuque (Québec)
Tel.: (819) 523-7653

Garantie de soumission exigée:

Cette garantie doit être d'une somme équivalente de 10% du montant demandé par le soumissionnaire et elle est sous forme de cautionnement, ou doit correspondre à un montant forfaitaire de 5% dudit montant et elle est sous forme de chèque visé.

Les soumissions doivent être adressées à:
Ministère de l'Énergie et des Ressources
Administrateur régional
100, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Clôture des soumissions: Le 23 février 1983 à 15 heures.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui ont requis des plans et devis à leur nom.

Le sous-ministre
Claude Desrochers

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
3074	Composition et impression de 20 brochures de différents langages, quantités, formats, de 56 à 280 pages	Montréal
Clôture de la soumission: 16 février 1983 à 15 h		
3072	reproduction de plans par procédé photocopie, négatifs et autres Seuls les fournisseurs de la région de Montréal sont admis à soumissionner.	Montréal
3073	reproduction de 520 000 pieds carrés de plans au photocopie et autres papiers Seuls les fournisseurs de la région de Québec sont admis à soumissionner.	Québec
3075	approvisionnement en pain	Montréal
3076	700 vêtements imperméables jaunes	Différents endroits
3077	156 réfrigérateurs domestiques de 420 litres 156 cuisinières domestiques de 0,762 mètre	Différents endroits
Clôture des soumissions: 18 février 1983 à 15 h		
3078	11 520 litres de peinture, teinture et diluant	Différents endroits
Clôture de la soumission: 23 février 1983 à 15 h		
Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant: Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement Bureau des Appels d'offres 1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8 Tel.: (418) 643-5438		
Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.		
Le directeur général des Achats Gaston Oulmet		

Canada

EST DU QUEBEC / CHARLEVOIX / CÔTE-NORD

Mines Gaspé fermes 2 mois à l'été

par Michel CORBEIL

MURDOCHVILLE — Toutes les activités minières commerciales seront à nouveau suspendues durant deux mois, l'été prochain, à Murdochville.

Rencontré récemment dans cette ville, le directeur général de Mines Gaspé, M. Michel Lefebvre, a

confirmé que la ville minière gaspésienne comptant environ 4,000 âmes sera privée de son seul employeur industriel pour une seconde saison estivale de suite.

L'usine de smeltage, seul élément en opération au complexe minier en ce moment, fermera ses portes durant deux mois pour per-

mettre des travaux d'entretien et de réparation, a indiqué le directeur général.

En temps normal, Mines Gaspé embauche 1,500 personnes. Mais déjà en décembre, ce nombre a été ramené à 500 par la suspension de l'extraction du minerai cuprifère à la mine souterraine et à la mine à

ciel ouvert, le prix trop bas du cuivre ne permettant pas, souligne la compagnie, leur exploitation.

Ils ne seront plus que 200 travailleurs, affectés à l'entretien et à la surveillance lorsque l'usine de smeltage s'immobilisera à son tour. La date de cet arrêt n'est cependant pas encore déterminée, a laissé en-

tendre M. Lefebvre.

"Le tout dépendra des réserves de concentré que nous obtiendrons. Nous cherchons un peu partout à travers le monde du concentré pour notre usine de smeltage. En ce moment, c'est à toutes fins utiles la seule façon de la faire fonctionner."

Cette année, l'usine de Murdochville a traité du concentré de

cuivre en provenance d'autres provinces ou même d'autres pays. "Nous recevons encore du minerai par chemin de fer en provenance surtout du Nouveau-Brunswick", a renseigné M. Lefebvre. Il a conclu que quel que soit le résultat de la recherche de concentré, la fermeture de l'usine de fusion est inévitable.

Projet de papeterie à Matane: l'opposition vient de partout

par Michel CORBEIL

du bureau du Soleil

MATANE — Le projet de construire une papeterie à Matane a connu une bien dure semaine.

C'est le moins que l'on puisse dire, alors que les déclarations d'opposition à l'implantation de la papeterie ont fusé de plusieurs sources, dans l'Est du Québec.

Après le désaccord formulé par la Chambre régionale de commerce du Grand-Portage, dans le Bas-Saint-Laurent, et par le comité des citoyens de Port-Cartier, sur la Côte-Nord, c'est au tour de New Richmond de faire état de ses "inquiétudes" face au dossier.

Rendant public un mémoire de

quatre pages adressé aux ministres fédéraux, MM. Pierre de Bané, Ed Lumley et Donald Johnston, et à leurs homologues du Québec, MM. Yves Bérubé et François Gendron, la ville de la baie des Chaleurs s'oppose formellement à l'implantation d'une papeterie à Matane.

Le signataire du document est directeur du service de développement économique de New Richmond, M. Marc-André Hudon, fait valoir que, compte tenu de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, "notre forêt ne permet plus d'ajouter une usine de pâtes et papiers à Matane ou ailleurs".

Reprenant des déclarations de MM. Pierre de Bané et Yves Bérubé, député-ministre de Matane respectivement à Ottawa et Québec, M. Hudon tire comme conclusion "qu'on veut renforcer Matane en détruisant ailleurs".

Au nombre des contestations, Radio-Canada Rimouski a également rapporté cette semaine celle de M. Alain Jarry, vice-président national à la direction des grandes entreprises de la Banque de Montréal. Notant les importantes difficultés de marché de l'industrie papetière, M. Jarry a surtout déploré le moment de mettre en branle la construction d'une nouvelle usine.

LE SOLEIL n'a pu recueillir qu'un seul commentaire politique face à cette levée (régionale) de boucliers. Un porte-parole d'un des ministres concernés par l'étude du dossier a suggéré:

"A moins de mal évaluer le phénomène, c'est comme si tout le monde s'apercevait tout à coup que toutes les industries sont interdépendées. Peut-être les tiraillements entre Matane et la vallée de la Matapédia (survenus il y a deux ans) avaient fait oublier cette interaction? Mais là, a-t-il observé avec un certain amusement, les réactions sortent des quatre coins de l'Est du Québec."

Le sommet de Rivière-du-Loup vise à des résultats concrets

par Pierre ASSELIN

du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Le sommet économique de Rivière-du-Loup, qui devrait se tenir au début de juin, devra déboucher sur des propositions concrètes, dont les responsables devront être bien identifiés.

C'est le vœu et c'est même le but que s'est fixé le comité de coordination chargé de préparer le sommet en présentant, hier, le résultat de ses premiers travaux.

"Le sommet devra jeter les bases de la relance économique en

association avec les intervenants de tous les secteurs de notre économie", écrivait Claire Nadeau, coordonnatrice du sommet, dans un document remis aux journalistes.

"Nous voulons inciter les secteurs à travailler à des propositions dont ils pourront assumer le leadership eux-mêmes, expliquait-elle. Notre objectif est de développer et mettre en valeur le potentiel économique de notre région."

L'un des buts du sommet sera donc de faire le "marketing" de ce potentiel auprès de la population, a-t-elle expliqué.

Présentement le sommet pro-

fit d'un projet de développement communautaire du Canada (PDCC) dont le budget atteint \$27,964, afin d'assurer une permanence à l'organisation, et a reçu \$18,500 des paliers municipaux et provinciaux de gouvernement.

Il y aura dix tables sectorielles: l'agro-alimentaire, la forêt, la tourbe, les industries de transformation, le domaine public et parapublic, le commerce du gros et du détail, l'habitation et la construction, le tourisme, le transport et enfin le domaine socio-économique communautaire.

Déjà des premières rencontres

auront lieu la semaine prochaine pour faire l'état de la situation au cours du mois qui vient et ensuite publier les résultats. Par la suite des propositions d'actions devront être élaborées pour être publiées à travers toute la région au début du mois de mai, un mois avant le sommet. Celui-ci se tiendra au cours de la première quinzaine de juin et durera de deux à trois jours.

La coordonnatrice espère établir comme critère que les propositions soient génératrices d'emploi ou d'investissements à court ou à moyen terme.



A Saint-Juste-du-Lac, la forêt est importante pour fournir du travail.

Lutte pour avoir des lots boisés

par Pierre ASSELIN

SAINT-JUSTE-DU-LAC — Un groupe de citoyens de Saint-Juste-du-Lac, dans le Témiscouata, tente de reprendre possession de la partie de la forêt domaniale du Grand-Portage qui se trouve sur le territoire de la paroisse, afin de procurer du travail à une quarantaine d'entre eux.

Pour l'instant, les chances de succès apparaissent assez minces toutefois. Les lots convoités appartiennent au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et sont déjà inclus dans des conventions d'approvisionnement en matière ligneuse conclues avec des industriels de la région, comme le faisait savoir aux promoteurs le sous-ministre au secteur terres et forêt, M. Jean-Claude Mercier, au cours de l'été dernier.

Ne pas se croiser les bras

Voilà un peu plus de deux ans, le député de Kamouraska-Témiscouata, M. Léonard Lévesque, annonçait que trois lots devaient être rétrocédés sur le territoire de la municipalité. C'est cette offre qui fit germer, dans l'esprit d'un citoyen, M. Roger Potvin, l'idée de réclamer l'ensemble des lots publics intramunicipaux qui permettraient, estime-t-il, de procurer de l'emploi à une quarantaine d'ouvriers sans travail.

M. Potvin essaya un refus de la part du sous-ministre à sa première demande cet été, mais nullement découragé, il a formé un comité avec certains de ses concitoyens intéressés au projet. "La forêt, c'est la richesse de notre paroisse, explique M. Potvin au journaliste du SOLEIL, mais au lieu d'en faire une forêt publique, le gouvernement devrait nous la remettre pour qu'elle soit répartie à une moyenne de cinq lots par propriétaire. Ça créerait de l'emploi pour 40 personnes et même plus."

Le propriétaire achèterait ses lots au bout de 10 ans, ajoute-t-il et il pourrait y faire la sylviculture en pratiquant des coupes sélectives plutôt que la coupe à blanc.

"Le gouvernement favorise les grosses compagnies pendant que les petits crottent en arrière, on reste

assis sur nos chaises, les bras croisés, à regarder faire les belles machines", reprenait l'un des membres du comité. En tout, une vingtaine d'entre eux s'étaient rendus rencontrer le journaliste à la salle municipale. Presque tous sont en chômage.

Difficile

Mais l'aventure s'annonce difficile et plutôt incertaine. Le maire de Saint-Juste, M. Albert Lebel, sourit quand l'idée lui est soumise. "Si c'était possible, ça serait une bonne idée, indique-t-il, peut-être que ça pourrait se faire avec assez de pressions, mais ça va être dur."

Le comité rappelle l'exemple de Sainte-Marguerite, où des lots ont été rétrocédés pour un projet semblable, mais la comparaison est peu valable, surtout parce qu'il ne s'agit pas du même type de lots. A Sainte-Marguerite, le projet touchait des lots ou blocs de lots dits "épars", de 500 acres ou moins, à Saint-Juste il s'agit de lots ou blocs de lots de 500 acres et plus, lesquels, selon les politiques du ministère en matière de rétrocession des lots intramunicipaux, doivent être confiés aux groupements forestiers pour leur aménagement.

Fantôme

Enfin, quelques membres ont détecté un fantôme qui remonte à une quarantaine d'années. Les lots qu'ils convoient avaient déjà été vendus, peu avant 1940, à des habitants de la région par le défunt ministère de la Colonisation. Ils devaient être repris quelques années plus tard par le gouvernement, affirmant-ils et leurs propriétaires expulsés manu militari par les forces policières.

A titre de preuve, de la vente du moins, ils exhibent un vieux contrat jauni où il est stipulé que le lot 36 (114 acres) est vendu à un M. Charles-Eugène Dubé pour la somme de \$34.20. Vraisemblablement, les prix ne seront plus aussi aléchants.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport général de créances présentes ou futures de SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE, ayant sa principale place d'affaires au 36, 1er Rang est, St-Gervais, Bellechasse, G0R 3C0, en faveur de LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS, en date du 14 janvier 1983, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, le 25 janvier 1983, sous le numéro 141,824.

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS

NOTICE

Notice is hereby given, in accordance with Art. 1571 of the Civil Code, that a deed of transfer and assignment of all the debts, present and future of THE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE, having its principal place of business at 36, 1er Rang est, St-Gervais, Bellechasse, G0R 3C0, in favour of Caisse populaire de St-Gervais, dated January 14th, 1983, was registered in the office of the registration division of Bellechasse on January 25th, 1983, under number 141,824.

CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS

AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire de Villeneuve se tiendra le 22 février 1983 à 20h00 au Couvent Marguerite-Bourgeois, 41, rue Tonguay, Beauport.

Veuillez noter que lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse.

Lors de cette assemblée, vous serez appelé à vous prononcer sur un projet de modification aux articles du règlement: A) article 65, à l'effet que la Commission de Crédit soit autorisée à déléguer son pouvoir de prêter jusqu'à concurrence de 10 000\$; B) article 67, paragraphe E, à l'effet d'empêcher l'application de la limite des prêts aux sommes prêtées avec la propriété de biens mobiliers en garanties; C) articles 68-69, en relation avec la nécessité d'obtenir l'approbation de la Fédération lors de l'octroi de prêts agricoles ou forestiers garantis par l'Etat.

Tous les membres sont cordialement invités à y participer.

Beauport, 1er février 1983

Jules-Maurice Fortier
Secrétaire

Transports
Canada

Transport
Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET: QH-2167 Fourniture et installation d'un système d'évacuation des gaz d'échappement des véhicules incluant les travaux connexes au garage d'entretien de l'aéroport de Québec, Québec.

DATE DE CLÔTURE: Le 16 février 1983.

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, C.P. 550, Edifice du Dépôt régional, aéroport int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3 (angle route "C" et rue Cardinal, entrée par la rue Cardinal) 636-3203, (no Télex: 05-822544) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A. O. DUMAS
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne du Transport aérien.
Le 31 janvier 1983.

Canada

AVIS

"Avis est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 1571 du Code civil, que SERVICE D'INFORMATIQUE DE BEAUCHE INC., une compagnie ayant son principal établissement en la ville de St-Georges de Beauce, P.Q., a, le 24 avril 1979, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada, toutes ses créances, comptes et autres, actuelles et futures, à titre de garantie, et que cette cession a été dûment inscrite dans la Division d'Enregistrement de Beauce, le 29 avril 1979, sous le numéro 273253."

Ce 27e jour de janvier 1983.

La Banque Royale du Canada
12095 - 1re Avenue
St-Georges (Beauce), P.Q.
G5Y 5C7

AVIS LEGAL

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1671 du Code civil, qu'un acte de transport à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures de Gilles Chénier, commerçant, demeurant à 638 - 1re Rue, Murdochville, P.Q., ayant sa principale place d'affaires route 198 à Murdochville, P.Q., sous le nom d'affaires de "Libre-Service BP" en faveur de Distribution du Golfe Ltée, en date du 8 novembre 1982, a été enregistré au bureau d'enregistrement de St-Anne-des-Monts, P.Q. le 15 novembre 1982 sous le numéro 49784.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit, motiver, asseoir et transmettre, à la Régie, s'opposant à une demande de permis d'alcool énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, C.P. 190, Station B, Québec, G1K 7A6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LES ENTREPRISES REGEN GAUDET INC. 3490, McCartyne St-Foy	(1) Bar	675, des Rocailles Québec
SAVARD, YVONNE M. 302, Marie-de-l'Incarnation Québec	EPICERIE	302, Marie-de-l'Incarnation Québec
LE CABARET CHEZ LARRY INC. 1580, de la Trinité Québec	Autorisation de projection de films dans (1) Bar-dance spectacles, permis existant.	1580, de la Trinité Québec
SIMPSON, DENIS 181, Valvue Loretteville	Autorisation de projection de films dans (1) Bar-spectacles, permis existant.	2565, Evangéline Québec
GRENIER, JOCELYN 381, rue Garon St-Bernard	(1) Bar (1) Restaurant	379, rang des Chutes, St-Patrice-de-Beaurivage Québec
CAFE CHAUVESSOURT INC. 2006, 1re Av., Québec	(1) Bar (modification des permis suite à une cession)	2006, 1re Avenue Québec
FRENETTE, JEAN-GUY, ERIC 495, St-Gabriel Québec	(1) Bar (modification des permis suite à une cession)	275, rue St-Jean Québec

Le président et directeur général
Ghislain K. Lafamme, avocat

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE (QUEBEC)

APPEL D'OFFRES

Projet: Installation d'une chaudière électrique de 12MW

Appareillage de longue livraison

- Deux (2) transformateurs de puissance ayant les capacités suivantes:
Transformateur no 1: 10 000/13 333 kVA
Transformateur no 2: 5 000/ 6 666 kVA
- Deux (2) disjoncteurs haute tension ayant les caractéristiques suivantes:
Disjoncteur no 1: tension nominale 25 kV
courant nominal 630 A
tension nominale 15 kV
courant nominal 800 A
- Un (1) cabinet de commande et protection pour l'ensemble de la sous-station.
- Une (1) chaudière électrique du type à jets d'eau d'une capacité de 12 MW, alimentée à 13.8 kV.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke (C.H.U.S.) demande des soumissions pour la fourniture de l'appareillage ci-haut mentionné.

Les fournisseurs désireux de soumissionner pourront se procurer les documents appropriés chez LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc., situé au 235, rue Dufferin, Sherbrooke (Québec), J1H 4M3 en s'adressant à M. Jean Falcon, ingénieur (819-567-5278).

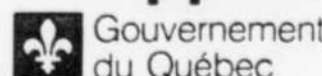
Les soumissions cachetées, adressées et identifiées: "Soumissions pour la fourniture d'appareillage de longue livraison visant l'installation d'une chaudière électrique, Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke", devront être expédiées chez LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc., avant 13h00, le vendredi 25 février 1983 pour être ouvertes au même moment.

Toute soumission reçue après l'heure indiquée sera automatiquement refusée, non ouverte et remise telle quelle au soumissionnaire.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Signé: Jean Falcon, ing., pour
LeClair, Nadeau, Lambert, Lallier, Robidoux Inc.

Appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et l'Office de planification et de développement du Québec, et mis en œuvre par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Projet de transport de plants
Transport de 5 374 000 plants en récipients (représentant approximativement 45 voyages en remorque) de la Pépinière provinciale d'Est-Angus à différents centres de distribution localisés dans la région administrative de Trois-Rivières (04) du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Un versement de \$ 5 non remboursable, soit en argent, par chèque certifié ou mandat-poste, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission est au bureau du Ministère de l'Énergie et des Ressources:

Pour Bas-Saint-Maurice (41): Pour Windigo (42)

465, St-Rue 1451, boul. Ducharme

Shawinigan (Québec) La Tuque (Québec)

Tél.: (819) 536-2695 Tél.: (819) 523-7653

Garantie de soumission exigée:

Cette garantie doit être d'une somme équivalente de 10% du montant demandé par le soumissionnaire et elle est sous forme de cautionnement, ou doit correspondre à un montant forfaitaire de 5% du montant et elle est sous forme de chèque visé.

Les soumissions devront être adressées à:

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Administrateur régional
100, rue Lavoie
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Clôture des soumissions: Le 23 février 1983 à 15 heures.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui ont réquisitionné des plans et devis à leur nom.

Le sous-ministre
Claude Desrochers

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
3074	Composition et impression de 20 brochures de différents langages, quantités, formats, de 56 à 280 pages	Montréal
Clôture de la soumission: 16 février 1983 à 15 h		
3072	reproduction de plans par procédé photocalque, négatifs et autres	Montréal
Seuls les fournisseurs de la région de Montréal sont admis à soumissionner		
3073	reproduction de 520 000 pieds carrés de plans au photocalque et autres papiers	Québec
Seuls les fournisseurs de la région de Québec sont admis à soumissionner		
3075	approvisionnement en pain	Montréal
3076	700 vêtements imperméables jaunes	Différents endroits
3077	156 réfrigérateurs domestiques de 420 litres 156 cuisinières domestiques de 0,762 mètre	Différents endroits
Clôture des soumissions: 18 février 1983 à 15 h		
3078	11 520 litres de peinture, teinture et diluant	Différents endroits
Clôture de la soumission: 23 février 1983 à 15 h		
Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:		
Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement Bureau des Appels d'offres 1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8 Tél.: (418) 643-5438		
Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.		
Le directeur général des Achats Gaston Oulmet		

QUÉBEC RÉGIONAL

Princeville

Abattoir de la coopérative fermé à cause d'un conflit

par Fortunat MARCOUX

PRINCEVILLE — Les installations qui possèdent à Princeville, dans les Bois-Francs, la Coopérative fédérée de Québec, division des viandes, sont paralysées par un conflit de travail depuis mardi dernier.

Il s'agit de l'abattoir qui a été inauguré au coût de \$4,7 millions en novembre 1980, et de l'usine de salaison et de charcuterie (produits Legrade).

Mardi, la compagnie a décrété un lock-out contre les 180 syn-

diqués de son abattoir. Quelques heures plus tard, les 69 employés de l'usine Legrade répliquaient en déclenchant la grève.

Affiliés à l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, les deux syndicats négocient le renouvellement de leur contrat de travail qui a pris fin le 31 juillet dernier.

Les relations entre les parties se sont envenimées à la mi-janvier lorsque l'employeur a annoncé la fermeture définitive pour le 11 mars de la charcuterie en prétextant la

désuétude des installations.

Réouverture

Par ailleurs, le fabricant de machinerie industrielle et agricole, "Forano Ltée", reprendra la production, lundi, à son usine de Plessisville, dans les Bois-Francs, après une interruption d'une semaine due à un faible carnet de commandes.

Les 350 employés avaient été mis à pied pour une raison similaire durant une semaine au début de janvier dernier.

Rappelons qu'en août dernier,

les syndiqués (CSD) avaient participé à la relance de l'entreprise en acceptant une diminution de 5 pour 100 de salaires pour une période de 16 mois ainsi que le gel des salaires en 1983, et en permettant à la compagnie de retarder le paiement d'un boni de vie chère dû en décembre dernier.

Filière à part entière de la Société générale de financement, la Forano avait réalisé un déficit de \$4,5 millions en 1981 et un autre déficit de \$4,4 millions au cours du premier semestre de 1982.

Garant veut garder intacte la région dite Côte-du-Sud

par Paul-Henri DROUIN

LAC-ETCHEMIN — Le député libéral de Bellechasse aux Communes, M. Alain Garant, n'a aucune objection que le nom du comté de Bellechasse soit modifié pour s'appeler dorénavant la circonscription de Montmagny-Bellechasse-Dorchester, mais s'oppose énergiquement à l'exclusion du comté de L'Islet de sa circonscription.

Egalement, M. Garant se dit d'accord quant à l'addition des municipalités du secteur "ouest" de Bellechasse et Dorchester à la circonscription qu'il représente aux Communes, en autant que ce soit le souhait des populations de ces municipalités et pour autant que ce changement respecte leur sentiment d'appartenance régionale.

C'est ce qu'il a confirmé au SOLEIL, tout en mentionnant que "l'exclusion du comté de L'Islet de sa circonscription aurait pour effet de tout simplement couper en deux le territoire de la Côte-du-Sud, régions qui coexistent depuis fort longtemps et qui historiquement

forment un tout unitaire, une entité régionale indissociable".

Pour affirmer ce qu'il avance, le député Garant a indiqué qu'il prend à témoin l'histoire économique, politique et social de la Côte-du-Sud, de même que l'action répétée de ses organismes de promotion régionale, pour prouver le caractère unitaire de la région de la Côte-du-Sud.

Ce sont pour de telles raisons, souligne-t-il, "qui m'amènent à prétendre que le territoire de L'Islet se doit de demeurer dans son ensemble historique, c'est-à-dire dans le comté de Bellechasse, de pair avec le territoire de Montmagny, Bellechasse et Dorchester".

Les modifications

Rappelons qu'en date du 11 décembre 1982, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales a proposé que le nom du comté de Bellechasse soit modifié pour s'appeler dorénavant la circonscription de Montmagny-Bellechasse-Dorchester.

De plus, a souligné M. Garant,

la commission proposait les modifications suivantes par rapport à l'actuel circonscription de Bellechasse:

1 — que les municipalités de Saint-Charles (village et paroisse), de Beaumont, de Saint-Anselme (village et paroisse) et de Sainte-Hénédine fassent dorénavant partie du comté de Montmagny-Bellechasse-Dorchester, et non plus de celui de Lévis.

2 — que les municipalités de Saint-Edouard-de-Frampton, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Sainte-Marguerite, Saint-Benoît, Saint-Prospère et Sainte-Aurèle fassent dorénavant partie de la circonscription de Montmagny-Bellechasse-Dorchester, et non plus de celle de la Beauce.

3 — que les municipalités du comté de L'Islet fassent dorénavant partie de la circonscription de Rivière-du-Loup, Kamouraska-L'Islet, et non plus du comté de Bellechasse.

M. Garant a fait remarquer qu'il s'agissait là d'un projet sur

lequel toute personne, groupe ou organisation intéressée peut formuler des observations à la commission, en communiquant par lettre avec M. André Therrien, bureau 104, 1122 chemin Saint-Louis, Sillery, Qué. G1S 1E9.

On se doit d'agir vite, dit-il, si l'on désire que les observations formulées soient entendues à l'une des séances de la commission qui se tiendront au cours du présent mois, de déclarer le député Alain Garant, ajoutant que "le projet a des chances d'être amendé que par suite de l'expression massive, majoritaire et populaire d'objections justifiées".

Au terme de ses remarques, le député de Bellechasse aux Communes a fait savoir que les nouvelles délimitations des circonscriptions électorales fédérales ne seraient appliquées que pour les élections postérieures d'octobre 1984, de sorte qu'il est possible que la prochaine élection générale se fasse en vertu des mêmes délimitations que celles de la dernière élection, soit celles du 18 février 1980.

en bref



Carnaval de la pâtisserie

Une vingtaine de milliers de personnes sont attendues au sixième Carnaval de la pâtisserie qui se déroulera en fin de semaine à Disraeli. Les activités les plus intéressantes auront lieu à l'école polyvalente. Demain, la mascotte "Pâte-à-Bouffe" vous attend à une bouffée (souper), à un concours de pâtisseries, à une exposition de travaux d'artisanat, à diverses compétitions sportives, et à des spectacles. Dimanche, une messe sera précédée du déjeuner des gourmets gourmands et suivi de la bouffée (dîner), du souper des cuistots, et d'une vente à l'encan des pièces présentées au concours de pâtisseries. Venez-vous en, on vous attend!

Expansion d'une scierie

SAINT-FERDINAND — La firme Vigneault et Frères Inc. a accepté du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, une offre de subvention au montant de \$42,200 pour réaliser un projet d'expansion de la scierie qu'elle exploite à Saint-Ferdinand-Halifax. Le projet nécessitera des investissements de \$211,000. Trois emplois seront créés.

"Les Amis du musée"

THETFORD-MINES — A l'aube d'une nouvelle saison, le musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante offre une carte d'abonnement (\$5 pour adulte, \$3 pour étudiant) à ses activités pour 1983. Le détenteur, accompagné d'une autre personne, pourra visiter toutes les expositions et sera invité aux vernissages et aux manifestations spéciales. Il bénéficiera également d'un rabais de 10 pour 100 sur les achats de souvenirs au comptoir. La première des six expositions prévues au cours de l'année aura lieu du 20 février au 20 mars. "L'eau, source de vie" (écologie aquatique de nos cours d'eau) sera présentée en collaboration avec le musée du séminaire de Sherbrooke. Le musée de l'Amiante est situé sur le campus du cégep de Thetford.

Exposition

THETFORD-MINES — Le Musée d'animation culturelle de la région de l'Amiante présente jusqu'au 13 février "Les mains dans la tête", une exposition qui regroupe les œuvres de Michel Cliche, André Labbé et André Landry. Situé à Thetford, au centre communautaire Marie-Agnès, le musée ouvre ses portes en soirée les jeudi et vendredi, ainsi que les vendredi et dimanche, en après-midi.

AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire de Villeneuve se tiendra le 22 février 1983 à 20h00 au Couvent Marguerite-Bourgeois, 41, rue Tanguay, Beauport.

Veillez noter que lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse.

Lors de cette assemblée, vous serez appelé à vous prononcer sur un projet de modification aux articles du règlement: A) article 65, à l'effet que la Commission de Crédit soit autorisée à déléguer son pouvoir de prêter jusqu'à concurrence de 10 000\$; B) article 67, paragraphe E, à l'effet d'empêcher l'application de la limite des prêts aux sommes prêtées avec la propriété de biens mobiliers en garanties; C) articles 68-69, en relation avec la nécessité d'obtenir l'approbation de la Fédération lors de l'octroi de prêts agricoles ou forestiers garantis par l'Etat.

Tous les membres sont cordialement invités à y participer.

Beauport, 1er février 1983

Jules-Maurice Fortier
Secrétaire

Transport Canada

APPEL D'OFFRES

PROJET: QH-2167 Fourniture et installation d'un système d'évacuation des gaz d'échappement des véhicules incluant les travaux connexes au garage d'entretien de l'aéroport de Québec, Québec.

DATE DE CLÔTURE: Le 16 février 1983.

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, C.P. 550, Edifice du Dépôt régional, aéroport int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3 (angle route "C" et rue Cardinal, entrée par la rue Cardinal) 636-3203, (no Tél. 05-822544) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A. O. DUMAS
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne du Transport aérien.
Le 31 janvier 1983.

Canada

AVIS

"Avis est donné par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 1571 D du Code Civil, que SERVICE D'INFORMATIQUE DE BEAUCE INC., une compagnie ayant son principal établissement en la ville de St-Georges de Beauce, P.Q., a, le 24 avril 1975, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada, toutes ses créances comptables et autres, actuelles et futures, à titre de garantie, et que cette cession a été dûment inscrite dans la Division d'Enregistrement de Beauce, le 29 avril 1975, sous le numéro 273253."

Ce 27e jour de janvier 1983.

La Banque Royale du Canada
12095 - 1re Avenue
St-Georges (Beauce), P.Q.
G5Y 5C7

AVIS LEGAL

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1671 du code civil, qu'un acte de transport à titre de garantie de toutes les créances présentes et futures de Gilles Chrétien, commerçant, demeurant à 638 - 1re Rue, Murdochville, P.Q. ayant sa principale place d'affaires route 198 à Murdochville, P.Q. sous le nom d'affaires de "Libre-Service BP" en faveur de Distribution du Golfe Ltée, en date du 8 novembre 1982, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Ste-Anne-des-Monts, P.Q. le 15 novembre 1982 sous le numéro 49784.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assemblée et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis d'alcool déposé, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, C.P. 190, Station B, Québec, G1K 7A6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LES ENTREPRISES REGEN GAUDET INC. 3490, McCarty Ste-Foy	(1) Bar	675, des Rocailles Québec (1983-01-25)
SAVARD, YVONNE M. 302, Marie-de-l'Incarnation Québec	EPICERIE	302, Marie-de-l'Incarnation Québec (1983-01-25)
LE CABARET CHEZ LARRY INC. 1580, de la Trinité Québec	Autorisation de projection de films dans (1) Bar-dance spectacles, permis existant.	1580, de la Trinité Québec (1983-01-27)
SIMPSON, DENIS 181, Valvue Loretteville	Autorisation de projection de films dans (1) Bar-spectacles, permis existant.	2565, Evangéline Beauport (1983-01-27)
GRENIER, JOCELYN 381, rue Geron St-Bernard	(1) Bar (1) Restaurant	379, rang des Chutes, St-Patrice-de-Beaurivage (1983-01-27)
CAFE CHAUVESOURT INC. 2006, 1re Av. Québec	(1) Bar (modification des permis suite à une cession)	2006, 1re Avenue Québec (1983-01-28)
FRENETTE, JEAN-GUY, ERIC 495, St-Gabriel Québec	(1) Bar (modification des permis suite à une cession)	275, rue St-Jean Québec (1983-01-28)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Tournoi de hockey entre 62 équipes de tout le Québec

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-ANSELME — Pour la première fois en quatre ans, le tournoi de hockey bantam Saint-Anselme-Honfleur, qui se tiendra du 15 au 27 février prochain, au centre sportif régional Bellechasse-Dorchester, aura une envergure provinciale.

C'est ce qu'a annoncé, hier, M. Marc-André Couture, président de cette classique annuelle, lors d'une conférence de presse tenue à Saint-Anselme et à laquelle assistaient une vingtaine de personnes, dont tout particulièrement le représentant de l'organisation des Nordiques de Québec, M. Marius Fortier.

Au total, 62 équipes venant de différentes régions du Québec participeront à cet événement annuel commandité par l'agence O'Keefe, Maurice Jacob Inc., de Saint-Georges de Beauce, et représenté par Mario Côté, de Vallée-Jonction. Ces équipes seront réparties de

la façon suivante: 6 équipes dans la classe "AA" pour l'obtention de la coupe "Nordiques", 8 équipes dans la classe "CC", 16 équipes en classe "B" et 32 équipes en catégorie "C".

Pour faire un très grand succès de cette quatrième édition du tournoi bantam Saint-Anselme-Honfleur, dont les profits seront versés à l'Association du hockey mineur Saint-Anselme-Honfleur, différents comités ont été mis en place comprenant une équipe de 235 personnes bénévoles.

Rappelons que l'an passé, près de 4,000 personnes se sont déplacées pour assister aux rencontres dans le cadre de ce tournoi de hockey, à Saint-Anselme, ce qui avait permis de réaliser des profits nets de \$3,000, de déclarer M. Marc-André Couture.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 du Code civil, qu'un acte de transport général de créances présentes ou futures de SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE, ayant sa principale place d'affaires au 36, 1er Rang est, St-Gervais, Bellechasse, G0R 3C0, en faveur de LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS, en date du 14 janvier 1983, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, le 25 janvier 1983, sous le numéro 141,824.

St-Gervais, le 27 janvier 1983

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS

NOTICE

Notice is hereby given, in accordance with Art. 1571 of the Civil Code, that a deed of transfer and assignment of all the debts, present and future of THE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE, having its principal place of business at 36, 1er Rang est, St-Gervais, Bellechasse, G0R 3C0, in favour of Caisse populaire de St-Gervais, dated January 14th, 1983, was registered in the office of the registration division of Bellechasse on January 25th, 1983, under number 141,824.

St-Gervais, January 27th, 1983.

CAISSE POPULAIRE DE ST-GERVAIS

Gouvernement du Québec

Appel d'offres

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Énergie et des Ressources

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec, et mis en oeuvre par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Projet de transport de plants

Transport de 5 374 000 plants en récipients (représentant approximativement 45 voyages en remorque) de la Péninsule provinciale d'Est-Angus à différents centres de distribution localisés dans la région administrative de Trois-Rivières (04) du ministère de l'Énergie et des Ressources.

Un versement de \$ 3 non remboursable, soit en argent, par chèque certifié ou mandat postal, à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission est au bureau du Ministère de l'Énergie et des Ressources.

Pour Bas-Saint-Maurice (41): Pour Windigo (42)
465, 5e Rue 1451, boul. Ducharme
Shawmigan (Québec) La Tuque (Québec)
Tél.: (819) 536-2695 Tél.: (819) 523-7853

Garantie de soumission exigée:

Cette garantie doit être d'une somme équivalente de 10% du montant demandé par le soumissionnaire et elle est sous forme de cautionnement, ou doit correspondre à un montant forfaitaire de 5% du dit montant et elle est sous forme de chèque visé.

Les soumissions doivent être adressées à:

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Administrateur régional
100, rue Lavolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Clôture des soumissions: Le 23 février 1983 à 15 heures.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui ont requis les plans et devis à leur nom.

Le sous-ministre
Claude Descoteaux

Projet	Description	Livraison
3074	Composition et impression de 20 brochures de différentes langues, quantités, formats, de 56 à 280 pages	Montréal
Clôture de la soumission: 16 février 1983 à 15 h		
3072	reproduction de plans par procédé photographique, négatifs et autres.	Montréal
3073	Seuls les fournisseurs de la région de Montréal sont admis à soumissionner	Québec
3075	reproduction de 520 000 pieds carrés de plans au photocopier et autres papiers	Montréal
3076	Seuls les fournisseurs de la région de Québec sont admis à soumissionner	Différents endroits
3077	approvisionnement en pain 700 vêtements imperméables jaunes 156 réfrigérateurs domestiques de 420 litres 156 cuisinières domestiques de 0,762 mètre	Différents endroits
Clôture des soumissions: 18 février 1983 à 15 h		
3078	11 520 litres de peinture, teinture et diluant	Différents endroits
Clôture de la soumission: 23 février 1983 à 15 h		
Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:		
Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement		
Bureau des Appels d'offres		
1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8		
Tél.: (418) 643-5438		
Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.		
Le directeur général des Achats		
Gaston Oulmet		

La duchesse de Montcalm est reine

page A-12



Des centres de ski forcés de fermer

page C-2



Cheevers reconnaît sa chance

page C-1



DANS LA "RUE DU CARNAVAL"

cahier B

LE SOLEIL

QUÉBEC, VENDREDI 4 FÉVRIER 1983
87e année, no 33 40 pages 3 cahiers

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.10
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 35¢

Pas de grève avant jeudi

Répît d'une semaine pour les hôpitaux

par Pierre PELCHAT

La grève générale pourrait reprendre au plus tôt le jeudi 10 février, dans les hôpitaux et les centres d'accueil du Québec si les 82.000 membres de la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN se prononcent majoritairement pour la poursuite du débrayage suspendu lundi soir.

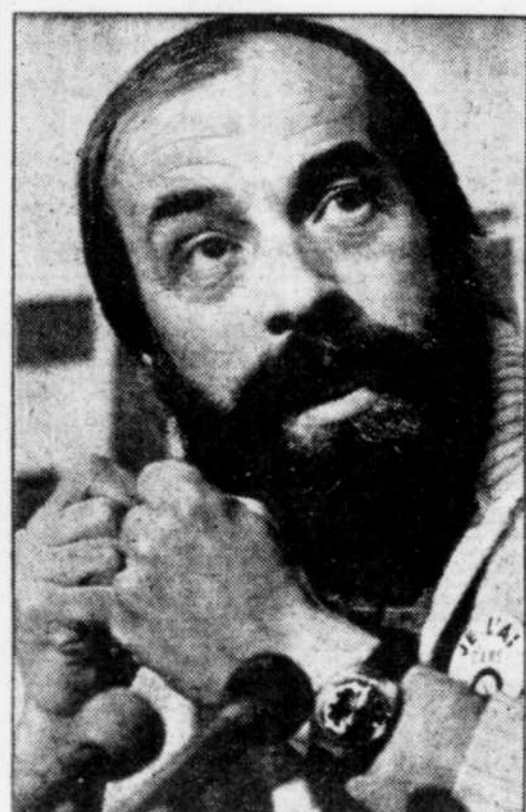
C'est ce qu'a indiqué, hier, le président de la FAS, M. Yves Lessard, au cours d'une conférence de presse qui a suivi la réunion du conseil fédéral au cours de laquelle il a été question du nouveau plan d'action de la fédération.

Ce nouvel arrêt de travail est aussi conditionnel à la poursuite du débrayage des enseignants. Si la CEQ devait lever son mot d'ordre de grève d'ici là, les dirigeants de la FAS convoqueraient un nouveau conseil fédéral pour décider de la stratégie à prendre à ce moment.

D'ici demain, des assemblées sont prévues dans toutes les régions du Québec. Par la suite, les 461 syndicats affiliés à la FAS doivent tenir des assemblées pour faire voter de nouveau les syndiqués dans la journée de mardi.

Techniquement, M. Lessard a affirmé que la FAS détient toujours le mandat de grève bien qu'il soit faible numériquement. On déconseille à tout syndicat de prendre

Voir page A-2, HÔPITAUX



M. Yves LESSARD: "Le vrai visage de ce gouvernement apparaît plus clair".

Les dirigeants sont de nouveau sur le qui-vive

par Roger BELLEFEUILLE

La possibilité d'une reprise de la grève dans le secteur des affaires sociales a eu l'effet d'une douche froide, hier, chez le personnel médico-administratif des hôpitaux. "Nous sommes sur le qui-vive", de commenter le directeur des services professionnels de l'hôpital du Saint-Sacrement, le Dr Robert Garneau. Celui-ci résumait ainsi le climat d'incertitude qui a prévalu, hier, dans ces milieux, tout au cours de la journée.

Si une majorité d'hôpitaux l'ont échappé belle, lundi, avec une seule journée de débrayage des employés de soutien, la prudence reste de rigueur.

Comme l'explique le directeur général de l'Hôtel-Dieu de Québec, M. Victorin Laurin, le personnel non syndiqué est suffisamment familier maintenant avec des situations de crise pour être mobilisé rapidement et effectuer une relève tout au moins partielle.

Au cours de la fin de semaine dernière, les centres hospitaliers visés par le débrayage avaient réduit d'une façon dra-

conienne leur taux d'occupation, soit entre 50 et 60 pour 100. Hier, il était remonté aux environs de 80 pour 100. Toutefois, selon les informations obtenues par LE SOLEIL, il est peu probable que ces établissements tournent à plein régime tant que les intentions des instances syndicales ne seront clairement connues et arrêtées.

Pour le moment, les cas d'urgence continuent à avoir la priorité d'accès comme en tout autre temps.

Toutefois, les malades déjà sur la liste d'attente d'un hôpital devront pour un bon nombre prendre leur mal en patience. A ce titre, une sélection est exercée. En effet, après évaluation, seuls les malades nécessitant une hospitalisation de courte durée, deux ou trois jours, sont appelés.

Une appréhension

D'ici à ce que la situation se précise sur le plan syndical, grève générale ou pas, les administrateurs d'hôpitaux ont une autre appréhension.

Selon un porte-parole de l'Association

Voir page A-2, QUI-VIVE

• **Autres textes**
page A-6

• **Dossiers**
page A-9

• **Editorial**
d'Anne-Marie
Voisard
page A-10



Les pelles mécaniques sont parvenues à ouvrir un nouveau passage pour l'eau, permettant au niveau de la rivière de baisser.

par Michel TRUCHON

Sans que la situation tourne à la catastrophe, les rivières Saint-Charles et Duberger ont dangereusement envahi les terres basses, hier et trois secteurs ont été particulièrement touchés par ces inondations.

Plus de 100 personnes ont été évacuées, vers 10h, hier, dans le secteur du quartier Les Saules entre le pont du boulevard Père-Lelièvre et le boulevard Masson. A Duberger, plusieurs maisons dans les rues Archambault et Place-Côté ont

été menacées par la crue de la petite rivière du Berger.

C'est la cinquième fois en moins de deux mois que les autorités décrètent l'état d'alerte dans ce secteur qui avait durement été mis à l'épreuve au mois de février 1981 quand l'inondation avait causé pour plusieurs centaines de milliers de dollars de dégâts et mis plusieurs vies en péril.

L'alerte d'hier était la plus inquiétante cette année et a nécessité l'intervention d'un important grou-

pe de prévention de divers services municipaux et provinciaux.

Un centre de contrôle a été installé sur le pont du boulevard Père-Lelièvre et les policiers sont restés en surveillance toute la nuit pendant que les glaces amoncelées près du boulevard de la Capitale menaçaient toujours de partir en débâcle et de venir boucher la rivière.

Voir page A-2, ALERTE
autres informations,
page A-3

Droit de veto

McMurtry se battra pour le Québec



M. Roy McMURTRY: "Nous sommes toujours prêts à négocier avec le Québec".

(PC) — L'Ontario se dit prête à appuyer l'enchâssement dans la nouvelle constitution canadienne d'un droit de veto pour le Québec en matière culturelle et linguistique.

Le procureur général de l'Ontario M. Roy McMurtry, a même affirmé hier midi devant les étudiants en droit de l'université Laval, qu'il était prêt à se battre pour qu'on accorde ce droit au Québec.

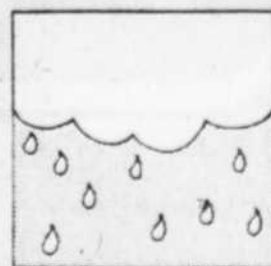
Cette prise de position survient un peu moins d'un mois après que le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, M. Tom Wells, eut indiqué que sa province s'opposerait à toutes les démarches visant à doter le Québec ou toute autre province d'un droit de veto constitutionnel.

Il réagissait alors à la demande faite un peu avant Noël par le premier ministre du Québec René Lévesque à son homologue canadien Pierre Tru-

Voir page A-2, McMURTRY

Sommaire

Annonces classées	C-6 à C-10
Arts et spectacles	B-2 à B-4
Bingo Soleil	A-6
Bridge	C-9
Carrières et professions	A-6
Décès	C-11
Economie-finances	A-7 et A-8
Editorial	A-10
Feuilleton	B-4
Horoscope	C-10
Information régionale	A-4 et A-5
Loterie	A-2
Monde	B-1
Mot mystère	C-8
Mots croisés	C-7
Où aller à Québec	B-4
Page des lecteurs	A-11
Page documentaire	A-9
Patron	C-9
Sport	C-1 à C-5
Télévision	B-2



Chutes de neige, aujourd'hui, précédées de pluie dans l'Est. Minimum de moins 12 et maximum de 2. Demain, ciel variable à Québec et quelques chutes de neige dans l'Est.

détails, page C-6

QUI-VIVE

(Suite de la première page)

des hôpitaux du Québec (AHQ), M. Roland Bourret, le milieu hospitalier pourrait être aussi perturbé si les syndicats, surtout ceux membres de la Fédération des affaires sociales (CSN), décidaient de recourir à des manœuvres de harcèlement. Cette stratégie fait peut-être plus mal à la longue qu'un débrayage en bonne et due forme. Les gestionnaires ne savent vraiment jamais, d'heure en heure, ou de jour en jour, où la mauvaise humeur des syndicats se manifesterait et sous quelle forme.

Hier, cependant, dans l'ensemble du réseau des affaires sociales, la situation était calme, selon la propre évaluation du ministère des Affaires sociales, au plan provincial, et d'après le CRSSS, pour ce qui est de la région de Québec.

HÔPITAUX

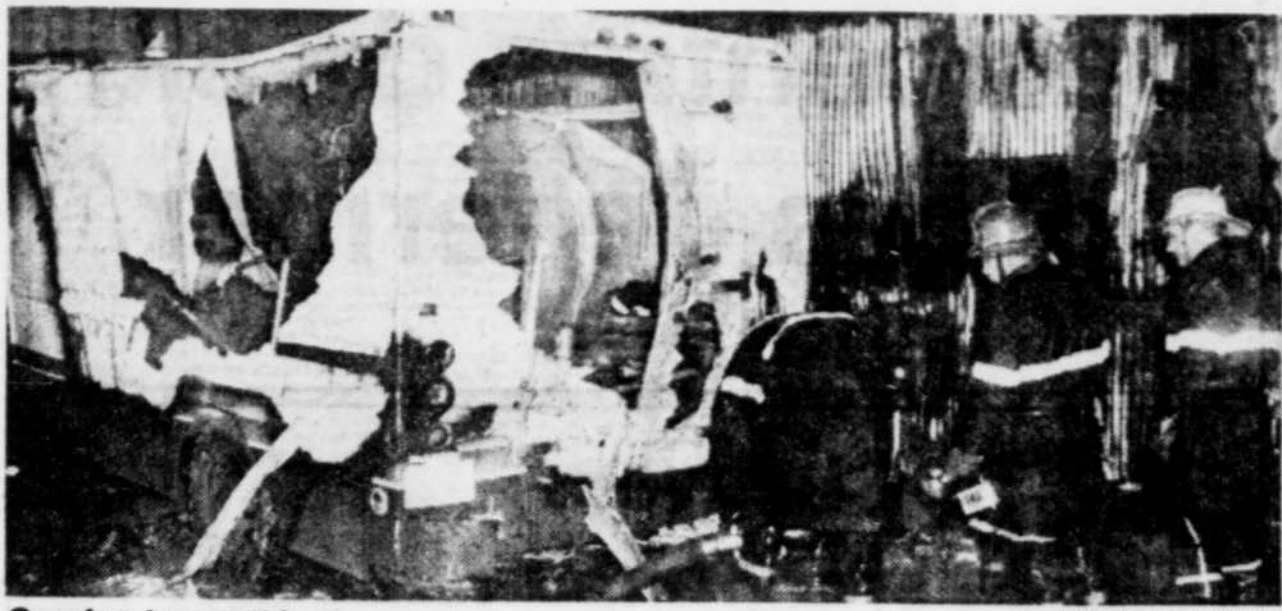
(Suite de la première page)

des initiatives isolées "pour ne pas s'exposer inutilement aux représailles".

Pour donner le mot d'ordre de grève, il faut qu'une majorité de syndicats soient favorables au débrayage et qu'une majorité de syndicats aient voté également pour ce moyen de pression. La FAS n'est pas tenue de respecter la règle du 50 pour 100 plus un quant au nombre de syndicats si les deux tiers des syndicats ont dit oui à la grève.

M. Lessard croit que les récents événements vont permettre de renforcer les mandats de grève. "Plusieurs syndicats croyaient dans une certaine mesure que les menaces étaient un "bluff". Plus on progresse dans le temps, plus le vrai visage de ce gouvernement apparaît plus clair", a-t-il dit.

Les délégués au conseil fédéral ont pris connaissance, hier, d'un "document de travail" sur un projet de loi spéciale, avec des sanctions



Camion incendié

Un soudeur qui travaillait hier sous une camionnette de livraison dans l'immense garage-entrepôt de la boulangerie Samson, au 1180 rue Vincent-Massey, à Québec, aurait mis accidentellement le feu au véhicule qui a été détruit. Le bâtiment a aussi été endommagé. Les pompiers qui dirigeait le chef de division André Simard ont mis environ 20 minutes pour circonscire l'élément destructeur. Les pertes sont estimées à \$20.000.

jamais vues, que le gouvernement pourrait adopter si un débrayage survenait.

M. Lessard n'a pas caché que plusieurs syndicats étaient craintifs devant ces représailles possibles. Il estime que cela fait partie d'une stratégie pour alimenter la peur par des fuites calculées.

"Je ne dis pas qu'il (Lévesque) ne l'adopte pas parce que ce ne sera pas la première folie qu'il aura faite. Je pense qu'il est assez fou pour le faire. Ça inquiète la po-

McMURTRY

deau. M. Lévesque souhaitait qu'en signe de bonne foi M. Trudeau s'engage à aider le Québec à retrouver son droit de veto.

Silence à Toronto

Au cabinet du premier ministre ontarien Bill Davis à Toronto, on était manifestement embarrassé

pulation d'être gouvernée par quelqu'un de capoté comme ça", a-t-il lancé.

En prenant connaissance du projet de loi d'avance, le chef syndical estime que cela va permettre d'atténuer la peur chez les syndicats des affaires sociales. "On va savoir dans quel contexte on fait la bataille. Quand Lévesque et compagnie sauront qu'on sort en grève, ça ne donnera rien de commencer à se peler les bretelles avec une affaire de même, ça n'aura plus d'emprise

(Suite de la première page)

hier soir par les propos de M. McMurry, au point qu'on a refusé de confirmer qu'il s'agissait effectivement d'un réalignement de la position ontarienne.

Chose certaine cependant, M. McMurry n'avait pas prévenu son chef du contenu de son allocution. Dans un discours entièrement prononcé en français, M. McMurry s'est dit conscient de l'importance d'un droit de veto pour le Québec sur les questions culturelles et linguistiques.

"Le droit à un veto constitutionnel explicite ou implicite, a-t-il lancé, a toujours été lié au Québec à son rôle spécial de défenseur de la langue et de la culture françaises au Canada."

Le procureur général McMurry a rappelé que l'Ontario avait appuyé durant longtemps la formule constitutionnelle dite de Victoria qui prévoyait un droit de veto pour le Québec.

si on a le vote", a-t-il opiné.

M. Lessard n'a pas paru impressionné pour autant par les mesures de représailles que pourrait prendre le gouvernement advenant la grève dans les hôpitaux.

Le premier ministre Lévesque n'a pas fait connaître ses commentaires, hier, à la suite de la décision prise par le conseil fédéral de la FAS. Il doit rencontrer les journalistes en fin de matinée aujourd'hui, devant la tournure des événements.

"Nous sommes toujours prêts, a-t-il ajouté, à négocier avec le Québec et les autres provinces pour établir les mécanismes qui garantiront la place spéciale du Québec dans la fédération canadienne."

Auparavant, M. McMurry s'était dit en désaccord avec le ministre fédéral de la Justice Mark MacGuigan qui a prétendu que le gouvernement canadien avait rempli les promesses faites aux Québécois durant la campagne référendaire de 1980.

"Il reste beaucoup à faire", a-t-il dit.

Tout au long de son allocution, le ministre ontarien a tenté de démontrer la volonté de son gouvernement, comme de celle des autres provinces, de rouvrir le dialogue constitutionnel avec le Québec.

M. McMurry devait aussi prendre la parole en soirée devant les membres du club Richelieu de Québec au Château Frontenac.

ALERTE

(Suite de la première page)

Une douzaine de policiers, sous les ordres de l'inspecteur Jacques Laquerre, responsable du plan d'urgence, ont averti les citoyens des rues Saint-Léandre, Grandbois et Marivaux de voir à quitter leur domicile le plus rapidement possible. Seulement quelques personnes ont refusé de partir.

La rivière Saint-Charles, à ce moment, avait déjà commencé à envahir la rue Saint-Léandre et son niveau avait monté de près d'un mètre en quelques heures. La situation était sous la surveillance des policiers, des employés de la voie publique et d'Environnement Québec.

Vers 11h, les responsables décidaient de mettre en action les deux pelles mécaniques installées du côté sud du boulevard Père-Lelièvre. Quelques minutes plus tard, la brèche ainsi pratiquée permettait à l'eau de s'engouffrer dans un champ en contrebas et soulageait la rivière dont le débit se stabilisa pour commencer à baisser quelque peu.

Mais la pluie qui continuait à tomber compliqua la situation et la Saint-Charles commença à déborder dans d'autres secteurs en aval.

Tout au long de la soirée hier, la police recevait des appels des riverains qui s'inquiétaient de voir le niveau monter de façon inquiétante et, souvent, envahir leurs terrains. C'était notamment le cas le long du boulevard Hamel, dans un parc de roulotte situé à environ 500 mètres du pont des Méandres. Les occupants furent avertis de voir à évacuer les lieux, mais peu d'entre eux tinent compte de l'avis.

En après-midi, la rivière du Berger en crue a brisé le petit pont du parc Duberger, dont les restes ont été enlevés par une pelle mécanique affectée à débloquer les glaces qui s'étaient accumulées à cet endroit. Vers 19h45, un autre pont était menacé, dans le quartier Les Saules, cette fois. Les policiers craignaient en effet que les glaces n'emportent le pont enjambant la petite rivière Lorette, à l'angle des rues Flaubert et Saint-Gérard, près du boulevard Henri-IV.

L'eau menaçait également des propriétés de la rue Pépin, une rue

parallèle au boulevard Père-Lelièvre, dans l'est de Duberger.

Plusieurs embâcles étaient signalés un peu partout le long de la rivière, notamment derrière le foyer Saint-Antoine et l'eau, très haute, frôlait tous les ponts.

C'est évidemment la pluie tombant sans interruption depuis 21h mercredi, qui est la cause directe de ces inondations. En 24 heures, on a enregistré une accumulation d'environ 60 mm, ce qui constitue un quadruple record: pour la date, pour le mois de février, pour une période de 24 heures et pour l'hiver. Exception faite de la pluie d'hier, il est tombé 51 mm de pluie cet hiver.

Le temps de réponse, pour la Saint-Charles, est d'environ huit heures et c'est en fin d'après-midi et en début de soirée qu'il s'est écoulé le plus d'eau dans la rivière, entraînant son débordement.

Les embâcles eux, ont été causés par le frasil, cette glace pilée charriée par le courant. Ce frasil s'est amoncelé sous les couverts de glace et à plusieurs endroits le courant a été bloqué, l'eau envahissant les rives.

Les spécialistes attribuent cette situation, relativement nouvelle, aux changements de climat qui se produisent depuis quelques années.

BINGO SOLEIL

Gagnants du Bingo Soleil
Numéro chanceux du
mardi 1er février 1983

Mme Brigitte Deshaies-Milot
Deschallions
50\$

Mme Marie-Ange Blanchet
Québec, Qué.
50\$

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1895, est imprimé au
numéro 390, rue St-Vallier est, Québec.
G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de
la deuxième classe - Enregistrement no
1206".

Claude Vaillancourt serait nommé juge

JONQUIÈRE (PC) — Selon une station de télévision de Jonquière, le président de l'Assemblée nationale et député de Jonquière, Claude Vaillancourt, s'apprêterait à remettre sa démission pour accéder à la magistrature.

La station CKRS affirme avoir appris que M. Vaillancourt aurait posé sa candidature à la succession

du juge Bertrand Gagnon de la cour provinciale du district de Roberval au Lac-Saint-Jean.

Rejoint par la station à son bureau de Québec, M. Vaillancourt a semblé pris au dépourvu. Il a déclaré qu'il était surpris qu'une telle information puisse actuellement circuler.

Au Québec

UN DÉCRET ÇA COÛTE TROP...

«ATTENTION À NOS ENFANTS»

Au secondaire, ça veut dire:

1. Disparition de quelque 6 000 postes alors que le personnel actuel ne suffit pas.
2. Accroissement du nombre de groupes à rencontrer.
3. Augmentation du nombre d'élèves par enseignante et enseignant: 150 au lieu de 120 en français et en mathématiques, 210 au lieu de 150 dans les autres matières.
4. Risque accru d'accidents dans les ateliers du secteur professionnel dû à l'augmentation du nombre d'élèves.

Donc,

moins de chances de succès pour chaque étudiant ou étudiante et déshumanisation de l'école secondaire.



— Syndicat des enseignants de la Banlieue de Québec
— Syndicat des travailleurs de l'enseignement de Chauveau-Charlesbourg
— Syndicat des professeurs du Québec Métropolitain

C'EST POUR ÇA QU'ON EST EN GRÈVE.

LES RÉGIONS



Ottawa fait face à des excédents de coûts dans plusieurs marinas du réseau, selon le député Charles Lapointe.

Les ports de plaisance

Les \$9 millions ne suffiront pas

par Denis GAUTHIER
collaboration spéciale

LA MALBAIE — Le gouvernement fédéral pourrait bien manquer d'argent pour réaliser l'aménagement d'un réseau de marinas et de ports de refuge sur le Saint-Laurent, en prévision de la course internationale 1534-1984.

"On fait face à des excédents de coûts dans plusieurs projets du réseau", a révélé hier au représentant du SOLEIL, le ministre des relations extérieures et député de Charlevoix à la Chambre des communes, M. Charles Lapointe.

En septembre dernier, M. Lapointe avait annoncé à Québec que le gouvernement fédéral consacrerait \$9 millions pour l'aménagement de 11 ports de plaisance sur le fleuve. Les endroits visés sont Saint-Laurent de l'île d'Orléans, Lévis, Sillery et Neuville, dans la région de Québec, l'île aux Coudres, Cap-à-l'Aigle, Tadoussac, Sept-Îles, Baie-Comeau, Matane et Berthier-sur-Mer.

L'enveloppe de \$9 millions a été accordée à partir de plans préliminaires et d'estimations sommaires. A mesure que les études se précisent, on voit fondre les prévisions et apparaître de nouveaux coûts. M. Lapointe mentionne que l'on dispose de "coussin" de \$500,000, mais il ne serait pas suffisant. Les frais d'ingénierie à eux seuls viendraient gruger la majeure partie de ce "coussin".

Beaucoup d'interrogations

Le ministre dit ne pas avoir de chiffres précis en main. Toutefois, on craint qu'à St-Bernard de l'île aux Coudres, il en coûte beaucoup plus cher que les \$750,000 prévus en septembre. Il faudra vraisemblablement déplacer de quelques dizaines de mètres l'emplacement du port de refuge. On attend les résultats des sondages avant d'être fixé sur les coûts supplémentaires que cela pourrait entraîner.

A Baie-Comeau, les négociations avec la compagnie Reynolds ne sont pas encore terminées. Toutefois, on s'attend déjà pour dire que les \$300,000 consentis pour l'aménagement de 100 postes d'amarrage supplémentaires seront

bien insuffisants. A Cap-à-l'Aigle, on parle d'un investissement additionnel de \$100,000. Le projet de Matane pose un point d'interrogation. En effet, il faudra attendre les résultats des tests effectués à partir d'une maquette, pour savoir si le projet est réalisable aussi près de l'entrée de la rivière à saumon. A Berthier-sur-Mer, les études ne sont pas complétées que l'on sait déjà qu'il faudra beaucoup plus que les \$200,000 prévus pour ce projet. "Ce n'est qu'à l'ouverture des soumissions en avril qu'on sera véritablement fixé", déclare M. Lapointe en précisant que la situation pourrait être moins alarmante à ce moment, "pour l'instant, on ne sait pas vraiment ce que ça va coûter".

Priorités et choix

M. Lapointe ne lance pas la serviette devant la montée de la facture. Il estime qu'il y a encore des alternatives. On pourrait, par exemple, regarder du côté des programmes relais ou encore retourner devant le conseil du trésor pour trouver des fonds supplémentaires. "A Matane, je peux rencontrer mon collègue De Bané pour voir s'il ne pourrait pas faire effectuer une partie des travaux par le ministère des Pêcheries", avance-t-il.

Si les prévisions des ingénieurs s'avèrent exactes et que l'on ne peut pas trouver rapidement de fonds supplémentaires, il faudra alors établir des priorités et faire des choix. Certains projets pourraient être abandonnés, d'autres modifiés. "Il faut penser plus loin que 1984, il faut véritablement établir un réseau pour que les plaisanciers puissent fréquenter le fleuve en sécurité", fait observer le ministre.

Advenant que l'on décide de laisser tomber les projets, celui de Berthier-sur-Mer semble particulièrement vulnérable. "Il ne fait pas l'unanimité dans le milieu et il pourrait nous coûter plus cher que prévu", mentionne M. Lapointe. Le député de Bellechasse, M. Alain Garand, a pour sa part annoncé il y a quelques mois que la subvention ne serait pas accordée, parce que le projet n'est pas valable.

Affaire d'Hydro à Saint-Agapit

Le comité verra le président Coulombe

par Gilles PEPIN

SAINT-AGAPIT — Le comité de revendication populaire, travaillant pour le maintien des emplois d'Hydro-Québec à Saint-Agapit, n'est pas satisfait des entretiens qu'il a eus récemment avec le député de Lotbinière et ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, ainsi qu'avec le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, et il veut maintenant être entendu par nul autre que le président d'Hydro-Québec, M. Guy Coulombe.

Comme le député Biron l'avait référé au ministre responsable, M. Yves Duhaime, et que ce dernier lui a répondu qu'il "ne pouvait pas s'ingérer dans la gestion quotidienne d'Hydro-Québec", c'est donc avec le grand patron de cette société d'État que le comité composé de représentants de tous les organismes locaux entend discuter, le plus tôt possible.

En s'opposant à une centralisation à Lévis de tous les employés travaillant aux services administratifs d'Hydro sur la rive sud de Québec, une décision qui implique le déplacement de 13 des 52 employés du bureau de Saint-Agapit, le comité compte maintenant sur l'humanisme et la préoccupation de M. Coulombe à l'égard du service à la clientèle.

Le président du comité, M. Denis Paquet, a personnellement envoyé une lettre à M. Coulombe, il y a une semaine aujourd'hui. M. Paquet a déclaré au SOLEIL, hier, qu'il s'attend d'être reçu très prochainement par le président de la société d'État, car le temps presse, puisque les

déplacements déjà décrétés doivent être complétés pour la fin du mois de mars. Le comité a plusieurs arguments, dont un mentionne des chiffres indiquant qu'Hydro n'épargnera rien par une centralisation des services administratifs au bureau de secteur de Lévis.

Centre d'exploitation

Le comité de citoyens de Saint-Agapit se butte, depuis plusieurs mois, à une politique majeure adoptée par Hydro-Québec, celle de la concentration des effectifs. Dans le but d'accroître la productivité et l'efficacité des services, Hydro-Québec transforme des anciens bureaux de districts en centres d'exploitation, comme ce fut fait à Donnacona et à La Malbaie, en 1982, pour assurer une meilleure utilisation des ressources dans les bureaux de secteurs. Le bureau de Montmagny sera aussi transformé, cette année, en centre d'exploitation.

Les gens de Saint-Agapit, pour ne pas perdre 13 concitoyens, actuellement appelés à aller travailler à Lévis, veulent que le bureau d'Hydro à Saint-Agapit fasse exception.

Le bureau de district de Saint-Agapit, au lieu d'être transformé en centre d'exploitation, devrait être considéré comme un bureau de secteur, soutient le comité de revendication populaire. Il fait valoir ainsi que le territoire desservi, celui de Lotbinière, compte 24.500 abonnés dans un rayon de 80 kilomètres, qu'il y a 51 municipalités, que l'industrie s'y développe bien et que le secteur agricole, très présent à la grandeur du territoire, requiert l'accès facile des services.

On n'est pas
les seuls
À LE DIRE!

AU COLLÉGIAL, MALGRÉ UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DE LA POPULATION ÉTUDIANTE, PLUS DE 1 500 ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SUR 11 000 VONT PERDRE LEUR EMPLOI À CAUSE DES DÉCRETS.

CELA VEUT DIRE: des classes surchargées et une moins grande disponibilité de la part des enseignantes et enseignants dont la charge de travail est augmentée de 25 %.

CELA VEUT DIRE: un arbitraire total dans l'allocation des ressources, arbitraire qui n'assure plus une certaine équité entre chaque cégep ni une stabilité du personnel.

CELA VEUT DIRE: un enseignement axé, non sur les besoins des étudiantes et étudiants, mais uniquement sur les besoins immédiats de l'entreprise privée.

CELA VEUT DIRE: l'allongement du cadre horaire de l'enseignement régulier de 8h00 à 23h00 qui va bouleverser quotidiennement l'organisation des études et de la vie personnelle.

CELA VEUT DIRE: une ingérence des administrations dans la vie pédagogique qui risquera de viser plus des économies à faire que de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants.

CELA VEUT DIRE: une diminution importante des personnels professionnels et de soutien qui va perturber les services directs et indirects aux étudiantes et étudiants.

LUTTER POUR
CONSERVER
LES ACQUIS
UNE NÉCESSITÉ
POUR LA VIE
DES CÉGÉPS



Centrale
de l'enseignement
du Québec

ÉCONOMIE

En raison de la grève outre-frontière

Les camionneurs québécois indépendants craignent de rouler aux Etats-Unis

par Jean-Charles GRENIER

Les camionneurs québécois indépendants craignent pour plusieurs de rouler aux Etats-Unis et n'acceptent bien souvent de contrats qu'en retour de primes pouvant atteindre 25 pour 100 des tarifs réguliers.

C'est ce qu'une tournée du SOLEIL auprès du milieu du camionnage à Québec, à Montréal qu'aux postes frontières a permis d'apprendre, hier, en regard de la violente grève des camionneurs américains indépendants.

Certains même refusent tout net de rouler aux Etats-Unis ainsi que le confie Robert Ganache, du service de fruits et légumes de Provigo à Québec. La plupart cependant, avec qui Provigo transige sur une base régulière, continuent d'affronter le danger en retour de compensations monétaires pouvant

atteindre 25 pour 100 tandis que les tarifs courants varient de \$2,000 à \$3,000 dans le cas de la Floride et de \$3,000 à \$4,200 dans celui de la Californie.

Dans ces cas toutefois, les camionneurs se groupent en convoi et roulent le jour, les forces de l'ordre ne leur laissant, bien souvent, pas le choix en leur interdisant de circuler la nuit. C'est ce qui ralentit d'ailleurs le trafic ainsi qu'en témoigne Claude Gosselin, de Gosselin Express, à Thetford, un transporteur international. Une douzaine des camionneurs, qui lui sont liés par contrat, sont toujours aux Etats-Unis, certains immobilisés par la peur de franchir des Etats particulièrement touchés par la grève et la violence comme en Ohio, au Michigan ou au Texas.

Pire

Au début de la semaine, la si-

tuation était moins alarmante, indique Claude Gosselin, avant de préciser que le retour des camionneurs était des plus laborieux. Néanmoins, même si le régime de la terreur règne, Claude Gosselin n'a encore accusé aucun incident regrettable. Tout au plus, la crainte s'installe-t-elle et certains camionneurs refusent de retourner outre le 45e parallèle.

Entre-temps toutefois, une entreprise, que Claude Gosselin s'abstient de nommer, envisage d'affecter deux chauffeurs par camion et de les armer dans le plus pur style du Far-West américain. Claude Gosselin rejette carrément une telle solution. Il laissera ses camions dans la cour plutôt que de recourir à de telles pratiques.

Il n'est pas le seul à juger qu'il vaut mieux alors abandonner les destinations ensoleillées en quête de

fruits et de légumes ou de produits manufacturés comme l'indiquent les observations de Jean-Claude Fortin, de la firme J.-E. Fortin Transport, établie à Lacolle, le plus important poste frontière québécois.

Installé aux premières loges, Jean-Claude Fortin confie au SOLEIL que "la situation ne va pas en s'améliorant". La circulation de camions a diminué de 80 pour 100 à ses yeux. Et les chauffeurs, qu'il côtoie quotidiennement, lui apparaissent de plus en plus craintifs même s'ils roulent à trois ou quatre à la clarté du jour.

Comme plusieurs autres personnes, jointes par LE SOLEIL, Jean-Claude Fortin constate que les délais sont plus longs et que les retards s'accumulent. Il partage avec Robert Ganache et Claude Gosselin, l'opinion que le conflit

devra être réglé d'ici à une semaine sinon la confusion règnera en maître.

Le marché des fruits et légumes sera alors particulièrement touché puisque les camionneurs indépendants y sont légion. Les chemins de fer pourront assurer la relève de façon peut-être satisfaisante dans le cas de la Californie. Il n'en ira pas de même dans le cas de la Floride puisque le réseau est désuet et souffre de l'engorgement des centres de triage de New York.

Chez Provigo, Robert Ganache estime cependant que l'effet sur les prix ne se manifesterait que dans une semaine s'il faut recourir aux chemins de fer.

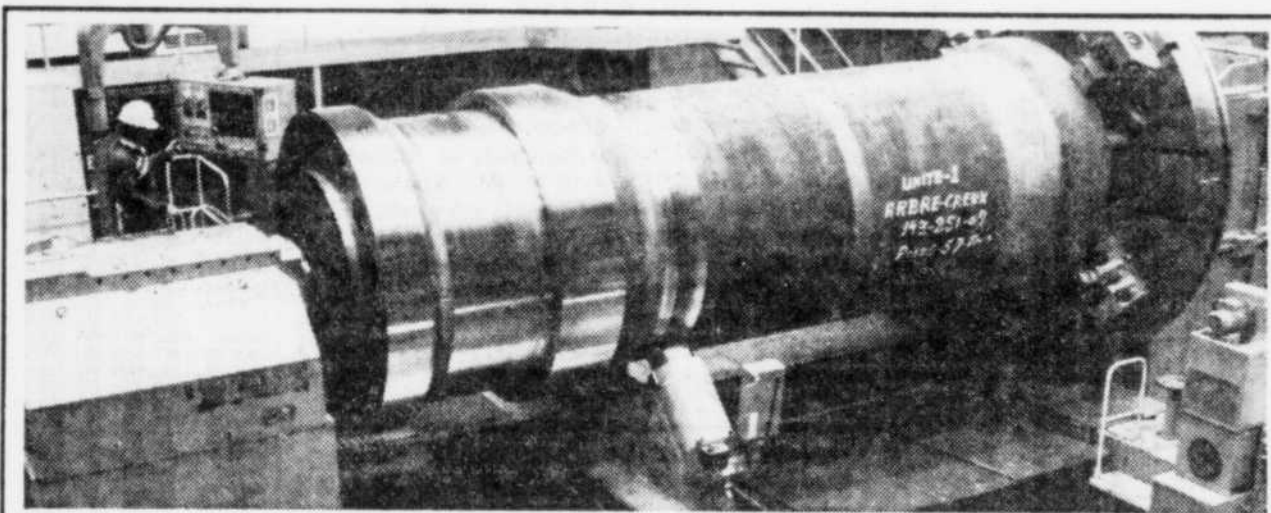
Les compagnies

Cette bataille des camionneurs

indépendants américains épargne, du moins jusqu'à maintenant, les compagnies de transport qui sont clairement identifiées comme telles et qui traitent souvent avec une filiale ou un agent en territoire américain.

C'est ainsi que Beauce Express dirige tous les jours de trois à quatre camions vers l'Etat de New York et une quinzaine vers l'ensemble des Etats-Unis. CP Transport fait de même avec une vingtaine de camions en partance de Québec vers les Etats-Unis à chaque jour.

Chez Kingsway, Yellow Transport ou encore chez Transport Direct System, on échappe aussi à ces problèmes. Ou bien ces entreprises transfèrent leurs remorques à des compagnies américaines épargnées par les grévistes ou bien à l'instar du géant Mainslin, forment-elles des convois inattaquables.



Modernisation

Les ateliers de Marine Industrie Ltée de Tracy figurent maintenant parmi les plus modernes au Canada à la suite d'investissements de \$10 millions. Dans le nouvel équipement d'usinage se trouve un tour horizontal Liné à commande numérique. Il permet d'usiner des pièces pouvant mesurer jusqu'à 3 m de diamètre par 12 m de long et peser jusqu'à 100 tonnes métriques. Le tour Liné servira à l'usinage des arbres creux (arbres de turbine) en mécano-soudé, une technique mise de l'avant par Marine, l'an dernier.

Le dépôt direct est adopté à Hydro-Québec

par Hélène BARIL

Après les bénéficiaires de la Régie des rentes du Québec, ce sont les employés actifs et retraités d'Hydro-Québec qui pourront désormais faire verser leurs chèques de paie et de rentes directement dans leurs comptes d'épargne.

La formule du dépôt direct sera disponible à compter du 31 mars pour les employés d'Hydro qui, selon un sondage maison, sont déjà

favorables à ce mode de paiement dans une proportion de 56 pour 100.

Les "12,012" employés d'Hydro de 1976 sont maintenant 20,000, auxquels s'ajoutent 3,382 retraités ou ayants droits. Plus de 10,000 personnes, donc, ne recevront plus de chèques en avril. Ceux qui auront opté pour le dépôt direct continueront toutefois de recevoir le formulaire sur lequel figurent les revenus et les retenues.

Après consultation avec ses employés, Hydro a choisi cinq institutions financières où les paiements pourront être versés. Il s'agit des caisses populaires Desjardins et des banques de Montréal, Royale, Nationale et de Commerce.

Un succès

La première à avoir instauré le

dépôt direct sur une grande échelle au Québec, la Régie des rentes a connu un succès inespéré avec son initiative.

Dix mois après le début de l'expérience, la régie verse actuellement quelque \$35 millions en prestations diverses directement dans le compte d'épargne de 200,000 de ses 460,000 bénéficiaires.

Déjà plus de 40 pour 100, donc, de l'ensemble des bénéficiaires des prestations de la régie utilisent le dépôt direct et les nouveaux adeptes s'ajoutent au rythme de 1,000 par jour ouvrable, selon un porte-parole de l'organisme, M. Gilles Villeneuve.

A son avis, l'avènement des guichets automatiques et la popularité qu'ils connaissent ne peut faire qu'augmenter le nombre d'utilisateurs du dépôt direct.

Les manufacturiers québécois seront mieux informés des besoins des grands magasins

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme entreprend d'importants efforts auprès des grandes entreprises commerciales qui vendent dans le Québec, comme Eaton, La Baie, Sears, etc. dans le but d'aider les industriels québécois à occuper une plus grande part du marché.

Ce secteur des gros commerçants n'a pas suffisamment fait l'objet des préoccupations du ministère, a admis, hier midi, le titulaire Rodrigue Biron, devant quelque 150 hommes d'affaires de la région administrative de Québec, réunis à Lévis dans le cadre d'une tournée d'information et de consultation.

De semblables réunions avaient eu lieu au printemps de 1982 dans huit autres régions de la province. La prochaine aura lieu à Montréal, ce mois-ci. L'assemblée tenue à Lé-

vis a été préparée par les organismes responsables du développement économique dans la région 03.

Le ministère est à mettre sur pied un groupe d'étude qui va se renseigner sur la nature et la provenance des produits achetés par les gros commerçants établis au Québec et rendre disponibles des informations qui pourront être très précieuses pour aider à orienter l'action des manufacturiers québécois.

En citant, par exemple, le cas de La Baie, M. Biron a signalé que ce seul gros propriétaire de magasins fait annuellement des achats totalisant \$1,2 milliard; beaucoup de produits, actuellement importés, pourraient être fabriqués ici, lorsque industriels et commerçants seront informés des potentiels et des ressources disponibles près d'eux.

Le ministre a du même coup incité tous les gens de

commerce à acheter d'abord au Québec et il a recommandé aux industriels québécois d'engager d'eux-mêmes, dès maintenant, des efforts en vue de mieux connaître et occuper le marché.

Le financement

Le ministre Rodrigue Biron a signalé au SOLEIL, en fin d'après-midi d'hier, que beaucoup d'intervenants dans les ateliers qu'il a lui-même présidés, à Lévis, ont souligné le problème du financement des entreprises.

De nombreux hommes d'affaires de la région de Québec y ont critiqué la bureaucratie gouvernementale. Il y a trop de papiers; la petite entreprise, qui a besoin de subvention, voudrait voir simplifier les procédures.

En parlant du programme d'aide qui a été instauré il y a neuf mois et qui consiste à garantir une partie de prêt à l'entreprise, le ministre Biron a mentionné que 500 entreprises québécoises ont déjà pro-

fité de ce plan; ce qui a permis des investissements de l'ordre de \$100 millions et le maintien de 20,000 emplois dans la province.

Pour faciliter le financement des entreprises, M. Rodrigue Biron a révélé que des démarches sont amorcées avec les dirigeants de la Bourse de Montréal dans le but de concevoir un nouveau programme. Il est étudié, par exemple, la possibilité d'y créer une section spéciale où seraient identifiées des entreprises qui ne sont pas cotées à la bourse mais qui pourraient éventuellement s'y joindre.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme croit pouvoir trouver bientôt une formule à ce sujet, les dirigeants de la Bourse de Montréal ayant démontré une ouverture d'esprit qu'il qualifie d'encourageante. M. Biron, en rappelant l'exemple des Ontariens, a déclaré que les épargnes des Québécois doivent davantage profiter au financement d'entreprises québécoises.

Légère hausse du taux d'escompte

OTTAWA (PC) —

La Banque du Canada a porté hier son taux d'escompte à 9,91 pour 100. Il s'agit d'une légère hausse au regard de son niveau de 9,83 pour 100, établi la semaine dernière.

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571d du Code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de Transport Richard Inc. ayant sa principale place d'affaires à 1747, boulevard Hamel, Québec, en faveur de la Banque Nationale du Canada aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, en date du 16 octobre 1970, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 19 octobre 1970 sous le numéro 678337 et au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf le 26 octobre 1970 sous le numéro 190702.

Québec, le 1er février 1983.
BANQUE NATIONALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
200-11-001507-82
No Surintendant: 021380
COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de:

SOCIÉTÉ COMMERCIALE KENNEDY LITEE, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaires au 500, 163e Rue, St-Georges Est, Cte Beauce, P.Q. G5Y 2H3.

DEBITRICE

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance de Sequestre a été rendue contre Société Commerciale Kennedy Ltée, au 500, 163e Rue, St-Georges Est, Cte Beauce, P.Q. le 12e jour de janvier 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7e jour de février 1983, à 2,00 heures de l'après-midi, au Palais de Justice de Beauce, au 795, avenue du Palais, St-Joseph de Beauce, P.Q.

Date de Québec, ce 28e jour de janvier 1983.
LEBLOND, BUZZETTI ET ASSOCIÉS LITEE SYNDIC
621, boulevard Charest est
Québec, P.Q. G1K 3J5
Téléphone: 525-4641

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BONAVENTURE
105-11-000009-83
No Surintendant: 021395-021396
COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de:

FRANCIS SHANNON (215-067-497) Pêcheur et DENISE ROUSSY-SHANNON (232-207-910) Ménagère, demeurant à Ste-Thérèse de Gaspé, C.P. 173, P.Q. G0C 3B0.

Avis est par les présentes donné que Francis Shannon et Denise Roussy-Shannon, C.P. 173, Ste-Thérèse de Gaspé, P.Q., ont fait cession le 25ème jour de janvier 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11ème jour de février 1983, à 10-45 heures, au bureau du Centre de Main-d'Oeuvre, Place Jacques-Cartier, Gaspé, P.Q.

Date de Québec, ce 31ème jour de janvier 1983.
RAYMOND ROY, SYNDIC
610, Calixa-Lavallée
Québec, P.Q. G1S 3G6
Téléphone: 687-1271

ville de SAINT-FOY

APPELS D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour:

- La fourniture de pierre, gravier et sable, pour la période du 1er mai 1983 au 30 avril 1984;
- La fourniture de vêtements pour policiers.

Les formules de soumissions sont disponibles à la division de l'Approvisionnement, 1000, Route de l'Eglise, Sainte-Foy.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier jusqu'à 14-30 heures le lundi 21 février 1983.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 15 hres le même jour.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Fait à Sainte-Foy le 1er février 1983.
JEAN-PIERRE MORROW
assistant-greffier

VOICI UNE OPPORTUNITÉ SANS PRÉCÉDENT D'ÊTRE VOTRE PATRON:

Etre en affaires dans votre région pour un capital minime au Carrefour Beauport est possible.

Nous pouvons vous offrir une possibilité de réaliser un vieux rêve, être votre propre patron. Nous avons la possibilité de vous aider financièrement si vous nous démontrez que vous avez les aptitudes pour bien opérer et gérer les commerces suivants:

Boucherie, pâtisserie, biscuiterie, fromagerie, boulangerie, poissonnerie, comptoir à crème glacée, cordonnerie, service de nettoyage, tabagie.

Si vous avez le goût de réussir et vous assurer un revenu intéressant, veuillez communiquer avec:

Dépt 8276
Le Soleil Ltée
390, St-Vallier est
Québec, Qué.
G1K 7J6

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
LA LAURENTIENNE, MUTUELLE D'ASSURANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE DES MEMBRES

Avis est par les présentes donné que, samedi le 26 février 1983, à compter de 10 heures 30 de la matinée, se tiendra au siège social de la compagnie, 500, Grande-Allée est, Québec, l'assemblée générale annuelle et spéciale des membres de la Laurentienne, mutuelle d'Assurance.

Outre la discussion de toute question du ressort de cette assemblée, les membres seront appelés à approuver le rapport des administrateurs et les états financiers pour l'année 1982, à ratifier les résolutions adoptées et actes posés par les administrateurs et officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle, à élire des administrateurs, à nommer des vérificateurs pour l'année financière en cours et à ratifier le règlement SPÉCIAL A-1982 ayant trait à la contribution annuelle de certains sociétaires de Les Prévoyants du Canada «Fonds de Pension» ainsi que le règlement SPÉCIAL B-1982 concernant la composition du comité de vérification.

Pour le conseil d'administration,
Le secrétaire,
Alain Roch

Québec, le 26 janvier 1983

Pluie et ski ne font pas bon ménage

par Lise LACHANCE

La pluie diluvienne qui s'est abattue sur la région de Québec, hier, oblige la plupart des stations de ski à rester fermées en cette première fin de semaine carnavalesque.

Sur les six centres où LE SOLEIL a obtenu réponse au cours d'une enquête téléphonique, hier, deux seulement affirment qu'ils seront en mesure d'accueillir les skieurs demain et dimanche. Il s'agit du Relais du Lac-Beauport et de la station de Stoneham. Pour les autres, c'est le drame. Les deux centimètres de neige qu'en-

vironnement-Canada prévoit d'ici là ne suffiront pas à coussiner suffisamment les patinoires qui sont devenues les pistes.

Un désastre

"C'est un vrai désastre! Il faudrait qu'il tombe un pied de neige pour récupérer tout le travail effectué avec les canons à neige depuis le début de la saison. On a de l'ouvrage pour au moins une semaine. Pas question de ski en fin de semaine!" nous a déclaré, découragé, le directeur du Mont Saint-Castin, M. Gustave Turcotte. Et de lancer: "On va continuer

à prier! Ça va mal comme le reste. C'est à se demander si, en Haut, ils ont pas viré péquistes!"

"L'eau descend de la montagne comme un ruisseau. Un vrai désastre!", s'est exclamé pour sa part le responsable des relations publiques du Mont Sainte-Anne, Claire Labossière. "La neige a fondu à un point tel que, dès 13h, la terre commençait à percer sous la neige."

Si le gel prévu pour aujourd'hui se concrétise et s'accompagne de deux centimètres de neige escomptés, peut-être que quelques pistes pour débutants seront-elles praticables en fin de semaine au

Mont Sainte-Anne. Rien d'autre.

Même son de cloche dramatique au Mont-Orignal du Lac-Étchemin où, selon le porte-parole Odette Fortin, la terre et la neige se partageaient les pentes à parts égales.

Au mont Grand Fonds de La Malbaie, on attendait que la pluie cesse pour mesurer les dégâts. Chantal Savard regrettait d'autant plus ce déchaînement de la nature que, la veille, les conditions de ski étaient excellentes. En fait, toutes les stations fonctionnaient à plein, mercredi. Il aura fallu cette pluie abondante pour tout jeter "à l'eau".

De précieux canons

Le Relais et Stoneham devront leur fonctionnement de la fin de semaine à leurs canons à neige. Les porte-parole des deux endroits nous ont souligné que ces précieux en-

gins doivent se mettre à l'oeuvre dès aujourd'hui. Non seulement remplaceront-ils facilement, ainsi, ce que le temps doux et la pluie auront fait fondre, mais encore la situation de départ nécessite-t-elle moins de correction.

En effet, la neige artificielle fond moins rapidement que celle qui tombe du ciel. Cette dernière contient neuf dixièmes d'air tandis que la première est constituée de matière solide (de l'eau) dans la même proportion.

"On va faire l'impossible pour accueillir les skieurs, même si nous devons nous limiter à des parties de pistes", a déclaré au SOLEIL le copropriétaire du Relais, Jean-Clau-

Ski de fond

Le tableau n'est guère plus réjouissant en ce qui concerne le ski

de fond.

Pendant que le camp Mercier et le Refuge de Stoneham affichent un certain optimisme pour la fin de semaine:

— L'Eperon du Lac-Beauport se demande dans quelle mesure il pourra mettre plus de 5 de ses 120 km de pistes à la disposition des sportifs.

— Le Mont Sainte-Anne craint que les ruisseaux qui traversent ses pistes aient débordé avec la pluie d'hier et que, de façon générale, la glace soit trop épaisse pour être effritée avec des machines.

— Le Mont Tourbillon est fermé pour la fin de semaine.

— A Duchesnay, un message enregistré avant la pluie diluvienne prévenait les amateurs que la neige n'était pas assez abondante pour rendre les pistes sécuritaires.

Les Remparts plongés dans une situation troublée

par Jacques ARTEAU

Au milieu d'un climat troublé, les Remparts passent eux aussi par une situation qui n'est pas de tout repos.

Pris de libérer le quatrième étage du Colisée où ils logent, à cause du conflit entre les cols bleus de Québec et la ville, selon ce qu'a prétexté Expo-Québec, voilà que les Remparts doivent disputer ce soir leur match contre les Voisins de Laval, au Pavillon de la jeunesse, 19h30.

Va pour ce match et celui de mercredi prochain contre Hull, mais rien n'est certain pour le match de dimanche contre Shawinigan. Situation compliquée dans ce dernier cas, laquelle pourrait inciter l'équipe junior à soulever une contestation sur les dispositions de son bail conclu avec Expo-Québec pour la location du Colisée pour la saison 1982-1983.

Des problèmes...

De retour au Pavillon de la jeunesse depuis qu'ils l'avaient quitté à la fin novembre de 1980, les Remparts pourraient possiblement s'y installer en permanence pour la balance de la saison.

C'est l'éventualité qui se dessine comme les Remparts sont

bousculés par les circonstances entourant la menace d'une grève des cols bleus de la ville de Québec. "On nous a demandé de quitter le quatrième étage où est situé notre bureau parce que la direction du Colisée voulait fermer la place à cause du conflit avec les cols bleus et en même temps, Expo-Québec nous oblige à quitter le Colisée, vu qu'il est dit-on plus facile de contrôler une foule de 15,000 personnes (pour les Nordiques) que 2,000 pour un match junior", a expliqué Gilles Courteau, directeur-gérant des Remparts.

Mais, à ce contretemps, s'ajoute le fait que les Remparts ne pourraient jouer leur match de dimanche en après-midi, étant donné que le Pavillon de la jeunesse sera occupé par le tournoi nord-américain du Carnaval. Et s'ils pourraient se produire en soirée, les Remparts ne voient pas d'un bon oeil d'avoir à concurrencer un match des Nordiques au Colisée! D'où à la fois confusion et incertitude qui planent sur un arrangement entre les Remparts et Expo-Québec pour le match de dimanche. Et par voie de conséquence, les Remparts qui ne veulent plus être bousculés, sont disposés à négocier un transfert pour la ba-

lance de leurs matchs au Pavillon de la jeunesse.

Et d'un problème. L'autre situation problématique est la position plutôt inconfortable dans laquelle se retrouvent les Remparts, rétrogradés au neuvième rang.

Les Remparts, qui ont été devancés en huitième place par les Draveurs de Trois-Rivières cette semaine, se mesurent ce soir aux Voisins de Laval, une formation qu'ils n'ont pas encore réussi à vaincre en cinq affrontements. Après les meneurs de la division Robert Lebel, ils disputeront deux autres matchs d'affilée à Québec, recevant Shawinigan, meneurs de leur propre division, dimanche, puis Hull mercredi prochain.

Suivant ces trois derniers matchs, les Remparts, qui n'ont pas gagné cette année sur la route plus de matchs qu'en 1981-1982 à Québec, soit cinq, vont s'engager dans une série de cinq matchs à l'extérieur, durant la relâche du Tournoi international pee wee.

Dame Nature menace la plupart des événements du week-end...

La journée d'hier n'a pas été agréable pour les organisateurs des événements sportifs à l'extérieur annoncés pour la présente fin de semaine.



la chronique de Sab

et du temps que les employés auraient pour refaire les pistes.

Notre conversation avec Henri Rinfret, du Mont-Tourbillon, n'avait rien de bon augure pour la course de ski de fond du circuit "La Relève", annoncée pour demain. La décision finale relève cependant des dirigeants du club Ouk-Pik, qui a la responsabilité de la compétition.

De son côté, René Brelly ne voyait aucun problème dans la présentation du biathlone des finales régionales des Jeux du Québec. L'événement devrait avoir lieu, demain, autour des plaines d'Abraham, le Manège militaire et la Citadelle.

Avec le retour probable du froid, les organisateurs de la course en motos sur bosses étaient d'avis qu'ils pourraient aller de l'avant avec cette compétition qui doit se dérouler dans le bassin du Vieux-Port de Québec, demain. A ce sujet, Jean-Yves Gagnon aimerait que l'on rappelle à tous les compétiteurs que les pneus à crampons ne seront pas acceptés.

Curling

Jean Boivin a subi une deuxième défaite à Trois-Rivières, hier matin, mais il sera tout de même des demi-finales du championnat provincial de curling masculin "La Chope Labatt", ce soir.

Sa fiche de 5-2 lui permet de terminer en deuxième place de la

section "B", juste derrière Denis Marchand, de Trois-Rivières, qui n'a subi qu'une seule défaite depuis lundi.

Boivin rencontrera Carl Rodger, de Lachute, qui a terminé sur un pied d'égalité avec deux autres formations au premier rang de la section "A" mais qui a bénéficié d'un laissez-passer. Brian Ness, Ormstown, et Rollie Paquin, Lachine, se rencontrent aujourd'hui pour décider qui sera opposé à Marchand.

Michel Saint-Onge a complété la semaine avec une fiche de 1-6, à la suite de sa défaite de 8-5 contre René Plourde, Asbestos, hier.

Gymnastique

Le club de gymnastique Sirius sera l'hôte d'une compétition provinciale en exercices imposés, en fin de semaine, à l'école Apprenti-Sage, à Neufchâtel.

Demain, à 13h, il y aura programme pour les garçons, moustique et benjamin. Dimanche, à compter de 11h, ce seront les filles de catégories benjamin, cadet et atome.

Les clubs Flexigym, Gymnici (Sainte-Foy), Aérogym (Cap-Rouge), Chicato (Chicoutimi) et Jacko (Jonquière) ont promis d'envoyer des participants.

Ski alpin

Les représentants du club de ski Mont Saint-Castin ont connu une autre très bonne soirée lors de

la troisième compétition du circuit Labatt Bleue de ski alpin pour adultes, avec le résultat qu'ils ont une très confortable avance au classement par équipes.

Ils ont obtenu 437 points, mercredi, en comparaison à 198 pour Le Relais, portant leur grand total à 1,107 points, 92 de plus que leurs plus proches rivaux.

Du côté individuel, les médailles des femmes 36 ans et plus sont allées à Pierrette Couture, MSC, Yolande Sylvain, LR, et Laureen Corcoran, Stoneham; femmes 26 à 35 ans, Carmen Desbiens, Christine Ouellet et Michèle Beaulieu, toutes du MSC; femmes 18 à 25 ans, Sylvie Bourgeault, Valcartier, Caroline Vallerand, MSC, et Michèle Pagé, Stoneham. Les meilleurs temps bruts ont été signés par Lily Turcot, MSC; Beaulieu; et Marie-Josée Mercier, MSC.

Il y a eu de très belles luttes chez les hommes: 46 ans et plus, Réginald Conseiller, LR, Jos Rhéaume, MSC, et André Crépault, LR; 36 à 45 ans, Jos Mainguy, MSC, Michel Arteau, Stoneham, et Yvon Bouchard, LR; 26 à 35 ans, Jean-Marc Landry, MSC, Robert Moreau, MSC, et Régis Noël, Valcartier; 18 à 25 ans, Jean-François Lafliche, MSC, Sylvain Plante, LR, et Yvon Rousseau, Valcartier. Pour les meilleurs temps bruts, on retient les noms de Rodrigue Gingras, MSA, Bouchard, et Daniel Cadorette, MSC.

Le prochain rendez-vous est pour le 16 février, au Relais.

Roland SABOURIN

L'horaire de Sab

AUJOURD'HUI

Ligue de hockey junior majeur du Québec: Voisins de Laval contre Les Remparts, Pavillon de la jeunesse, 19h30.

Hockey collégial "AAA": Saint-Laurent à Saint-Georges de Beauce, 20h.

Tournoi de hockey Opti-Midget de Beuport: l'action continue au centre sportif Marcel-Bédard, 9 rencontres, dès 9h.

Tournoi de hockey mosquito Lévis-Lauzon: autre série de rencontres, à l'amphithéâtre de Lauzon.

Tournoi consolation de hockey atome de Saint-Henri: quatre autres matchs, à l'aréna CERF, 17h.

Tournoi de hockey de Clermont: début de la compétition atome "C" et pee wee.

Ligue de hockey mineur Des Gouverneurs: atome Riverains-Centre à Donnacona, 19h.

Natation: premières épreuves de la rencontre de la "Coupe du Québec", piscine du PEPS, 19h30 à 22h.

Patinage de vitesse: enregistrement des compétiteurs du championnat provincial extérieur, anneau de glace de Sainte-Foy.

Volleyball: ouverture du tournoi du Carnaval, grand gymnase du PEPS, 18h30 à 23h.

Centre de ski Stoneham: journée spéciale dans le cadre du Carnaval de Québec.

Racquetball et squash: grande ouverture du tournoi du Carnaval, centre Entrain.

Tennis: programme régulier de la ligue "L'Inbattable Labatt Légère", club Advantage; début du tournoi de la "Coupe Anderson" pour étudiants de l'université Laval, au PEPS.

Curling: suite du "Funspiel O'Keeffe", club AEC; programme de la ligue "Big-Six", club Etchemin.

Basketball collégial "AA": Saint-Foy contre Séminaire de Québec, garçons, 20h15.

Ballon sur glace: début de la compétition régionale des Jeux du Québec, aréna du parc Victoria, 20h30 à 06h30.

Ringuette: suite du tournoi régional des Jeux du Québec, à Duberger, 20h45.

DEMAIN

Natation: suite des épreuves de la compétition "Coupe du Québec", piscine du PEPS, 9h à 14h et 18h à 22h.

Patinage de vitesse: début du championnat provincial extérieur, style olympique et départ en groupe, anneau de glace de Sainte-Foy, 9h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30.

Volleyball: deuxième journée du tournoi du Carnaval, grand gymnase du PEPS, 9h à 20h, tournoi collégial "AAA", cégep La Pocatière.

Ligue nationale de hockey: Sabres de Buffalo contre Nordiques, au Colisée, 14h05.

Hockey midget "AAA": Angevins de Bourassa contre Des Gouverneurs, centre sportif de Sainte-Foy, 14h.

Ligue de hockey intermédiaires: pee wee et midget, Québec contre Rivest, à Lévis, 19h, et Beuport contre Charlesbourg, à l'Arpimode, 19h.

Ligue de hockey mineur du Saint-Laurent: pee wee et bantam, Loretteville à Montmagny, 14h30.

Ligue de hockey mineur Des Gouverneurs: pee wee, QLSA à Donnacona.

15h30, et BCNPR contre Pointe Sainte-Foy (bleu), 16h45; bantam, BCNPR à Pointe Sainte-Foy (rouge), 16h30.

Circuit de hockey 50 olympique: ouverture du tournoi de Loretteville, Pavillon des sports.

Tournoi de hockey Opti-midget de Beuport: avant-dernière journée de compétition, centre sportif Marcel-Bédard, toute la journée.

Tournoi de hockey mosquito Lévis-Lauzon: rencontres dans toutes les catégories, niveau atome, amphithéâtre de Lauzon.

Tournoi consolation de hockey atome de Saint-Henri: 11 autres matchs à l'aréna CERF, dès 8h.

Tournoi provincial de Clermont: suite de l'élimination dans les catégories atome "C" et pee wee.

Tennis: début du tournoi de classe "B" du circuit Saint-Hubert, club Montcalm; suite du tournoi de la Coupe Anderson pour étudiants de l'université Laval, au PEPS; rencontres de simples de la classique "Imprimerie Idéale", club Rive-Sud.

Curling: suite du "Funspiel O'Keeffe", club AEC; autre tournoi du circuit junior régional 03, club Jacques-Cartier, programme de la Ligue industrielle et commerciale, avec soirée, club Etchemin.

Centre Entrain: la compétition continue dans le tournoi du Carnaval, squash et racquetball.

Club LeBourgeois: tournoi de la "Justice", en racquetball.

Course de chiens de traîneaux: première étape de la Classique internationale du Carnaval, rivière Saint-Charles.

Ski de fond: première course du circuit "Relève", club Ouk-Pik, Mont-Tourbillon; épreuve en circuit fermé, rue Racine, Loretteville.

Ski alpin: slalom géant pour la sélection du critérium juvénile, Mont Saint-Castin-les-Neiges.

Escrime: compétition des Jeux régionaux du Québec, école Saint-Exupéry, 9h à 15h; soirée-bénéfice du club l'Estoc, centre communautaire de Saint-Foy, 20h.

Association sportive Charlevoix-Montmorency: soirée canadienne et moderne, à l'AJCM Inc., 4271 Royale, Saint-Ferré-les-Neiges.

Motocross: course de motos sur bosses du Carnaval, bassin du vieux port, 11h.

Biathlone: autres épreuves des Jeux régionaux du Québec, parc des Champs de bataille, 8h à 17h.

Judo: finales régionales des Jeux du Québec, benjamin à cadet, m. et f., campus Notre-Dame-de-Foy, 9h à 16h.

Nage synchronisée: à la piscine Jacques-Amyot, école Compagnons-de-Cartier, 16h à 21h.

Ringuette: autres rencontres du tournoi régional dans les amphithéâtres Duberger, Sainte-Foy, Saint-Agapit et Saint-Rédempteur.

Tennis de table: compétition régionale des Jeux du Québec, école Saint-Mathieu, Sainte-Foy, 9h à 18h.

Loisirs Saints-Martyrs: journée carnavalesque pour tous, avec soirée au sous-sol de l'église.

Gymnastique: début de la compétition provinciale du club Sirius, école Apprenti-Sage, 13h.

Ballon sur glace: deuxième phase du tournoi des Jeux régionaux du Québec, parc Victoria, 19h30 à 06h30.

Bouillabaisse... bouillabaisse...

Un gros match de hockey attend le club Des Gouverneurs de Sainte-Foy, demain après-midi, dans le calendrier du hockey midget "AAA"... Les visiteurs seront les Angevins de Bourassa, et c'est tout dire quand vous jetez un coup d'oeil sur le classement des clubs de circuit...

Le troisième bloc des finales régionales des Jeux du Québec est quelque peu perturbé, mais ce n'est pas à cause de la pluie... Le conflit de travail dans le secteur scolaire a entraîné l'annulation de la lutte olympique, qui devait avoir lieu au cégep La Pocatière... D'un autre côté le handball et le taekwon-do sont reculés d'une semaine... Le judo, l'escrime, la nage synchronisée, le tennis de table, le ballon sur glace, la ringuette, le patinage de vitesse et le biathlone demeurent à l'affiche...

Le championnat mondial junior de ski alpin se déroule présentement en Italie... Hier, Danielle Labrie, de notre région, a réussi à obtenir une 23e place...

Au hockey universitaire, le Rouge et Or de l'université Laval annonce l'addition à son alignement du joueur de centre Yvon Lemelin, ex-capitaine du club junior "B" de Sainte-Foy... Laval visite McGill, demain, puis Ottawa, dimanche...

Les Titans de Limoilou disputeront leurs trois prochains matchs sur la route dans le hockey collégial "AA"... Le club a appris que Bernard Giguère avait décidé d'abandonner pour le reste de la saison, question de se concentrer sur ses études... Bernard Robitaille est l'homme de fer des Titans avec 81 rencontres consécutives... Dimanche, à Saint-Jérôme, le club devra se passer de Richard Théberge, suspendu pour le match en question... Le gardien de but Denis Lavoie se remet d'une blessure à l'oreille...

Jean Béliveau sera parmi nous dimanche après-midi... Il viendra présider l'ouverture du tournoi nord-américain de hockey olympique du Carnaval, au

Pavillon de la jeunesse, parc Expo-Québec... Ce tournoi continuera jusqu'au 13 février à cet endroit ainsi que sur deux des patinoires du Patindrome...

Jeunesse aquatique de Québec est présentement en campagne de recrutement pour la nage synchronisée, et l'on y invite les filles de 7 à 20 ans... Les inscriptions peuvent se faire au centre récréatif Wilbrod-Bhére... Pour des renseignements additionnels, on peut contacter Michèle Wasajja, 529.3537, ou Sylvie Bélanger, 871-0098... On peut aussi appeler à la piscine, 694-6130...

Les compétiteurs du club de judo de Giffard sont une source de grande fierté pour leur directeur technique, Daniel Tabouret... Lors des récentes épreuves de la "Coupe du Québec", Giffard a été le seul club de la province à obtenir 9 coupes... D'ailleurs, 12 des 14 judokas ont été sélectionnés pour le prochain championnat provincial... Leur coach était Richard Boudreau...

**nous
sympathisons
à votre deuil.
LE SOLEIL**

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES

messe de publier.O.O.

Frère André pour faveur
obtenue avec promesse
de publier, P.C.

SINCÈRE remerciement
au St-Esprit pour faveur
obtenue, C.C.

ST-ESPRIT qui m'éclair-
cit tout, qui illumines
tous les chemins pour
que je puisse atteindre
mon idéal, Toi qui me
donnes le don divin de
pardonner et d'oublier le
mal qu'on me fait et qui,
dans tous les instants de
ma vie, es avec moi, je
suis, André.

dame Anne-Marie Corri-
veau-Vézina. Parents et

pour tout et confirmer
encore une fois que je
ne veux pas me séparer
de Toi à jamais, même
et malgré n'importe
quelle illusion matérielle.
Je désire être avec Toi
dans la gloire éternelle.
Merci de Ta miséricorde
envers moi et les miens.
La personne devra dire
cette prière pendant
trois jours de suite.
Après les trois jours, la
grâce demandée sera ob-
tenue même si elle pou-
vait paraître difficile.
Faire publier aussitôt la

REMERCIEMENTS au
St-Esprit pour faveur ob-

**Grammaire
on à la
ale, di**

Serva

Remède

En Allemagne, rien de tel que le service national pour faire passer les jeunes chômeurs de la misère à la prospérité.

Tel est, en substa

tu Québec
shreiber, en
comme un
multiplier dans
versités, sur-
personnels de
puisse ap-
botique qui
es après les
Il y a 50
crise écon-
des guerres
qui ont fait
Faudrait-il
l'ère Hitler
Servan-Sch
Une p

servant de l'ordinateur

théories économiques plus affirmatives, scientifiques.

S'il a fallu d'une société de type industriel, il y a moins de dix ans, la dernière année des années cinquante, il faut déjà deux à trois fois plus de monde.

français François Mitterrand
le Centre mondial inf

Le C

jourd'hui, grâce à la r
télévision en circuit fo

Entre-tu van-Schreib- clamer que mains de d'information, toutefois le courage

instances du gouvernement

Bertrand espère une entente sur la télé payante

par Michel DAVID

C'est du bout des lèvres, et espérant manifestement ne pas avoir à en arriver là, que le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, a indiqué hier que le gouvernement pourrait engager des poursuites contre les entreprises de télévision payante qui refuseraient de se conformer à l'ordonnance de la Régie des services publics.

Alors que le gouvernement a déjà engagé des milliers de poursuites contre les syndiqués du secteur public, M. Bertrand a expliqué qu'il ne saurait pratiquer une politique de "deux poids, deux mesures" et se montrer plus sévère envers des individus ou des organismes qui enfreignent des lois, qu'envers des entreprises qui se placent sciemment dans l'illegalité.

Peu désireux d'engager une nouvelle "guerre du câble", le ministre s'est toutefois empressé d'ajouter qu'il entendait "agir positivement" et qu'il rencontrerait les entreprises de télévision payante au cours des prochains jours pour tenter d'arriver à une entente.

gence pour se conformer à la réglementation adoptée par le gouvernement du Québec le 10 mars 1982.

Dès le lendemain, plusieurs entreprises annonçaient qu'elles passeraient outre à l'ordonnance de la régie. A Montréal Cable TV a commencé à diffuser dès mardi. A Québec, Câblevision nationale doit faire de même aujourd'hui.

Le ministre a rencontré les dirigeants de Vidéotron-Câblevision hier et rencontrera ceux de Cable TV aujourd'hui. La loi québécoise sur les communications prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à \$2,000 par jour et par entreprise pour les contrevenants.

M. Bertrand rencontrera son collègue de la Justice, M. Marc-André Bédard, au cours des prochains jours pour discuter d'éventuelles poursuites, mais il est certain qu'aucune ne sera entreprise dans l'immediat pour ne pas nuire aux discussions avec les entreprises en cause. Le ministre ne leur a d'ailleurs pas demandé de cesser de diffuser.

Cour suprême

Le gouvernement n'entend pas modifier sa réglementation pour la rendre compatible avec celle du CRTC. M. Bertrand a d'ailleurs rejeté sur le gouvernement fédéral l'entière responsabilité de la situation actuelle, expliquant qu'Ottawa avait décidé d'agir unilatéralement dans le domaine de la télévision payante, malgré l'opposition unanime des provinces.

nime des provinces.

Le ministre a déclaré que le Québec irait "au bout de sa démarche", ce qui signifie que toute l'affaire pourrait éventuellement être soumise à la Cour suprême, comme ce fut le cas en 1977, alors que la cour avait jugé la cablodistribution de compétence fédérale.



Jean-Luc Pepin a poursuivi hier à Vancouver sa tournée pour faire valoir les bénéfices de sa nouvelle politique de taux de transport ferroviaire pour les céréales.

Pepin chahuté pour la 2e fois dans l'Ouest

EDMONTON (d'après PC) — La police a dû escorter mercredi le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, au milieu d'agriculteurs furieux dans le corridor d'un hôtel du centre-ville.

On a entendu des jurons et des cris de "Voilà le KGB" alors que les policiers frayaient la voie à M. Pepin parmi une centaine de protestataires.

Des pancartes et des chapeaux de policiers ont volé tandis que le ministre et son escorte décalaient par un escalier jusqu'à la voiture de M. Pepin.

C'était la deuxième fois en trois jours qu'un groupe d'agriculteurs bousculait le ministre des Transports. Lundi, c'était à Saskatoon.

M. Pepin est dans l'Ouest pour faire valoir la nouvelle politique fédérale de transport qui met au rancart les vieux tarifs ferroviaires du Pas du

Nid-de-Corbeau pour les céréales.

Environ 200 membres de la National Farmers Union ont accueilli le ministre à l'hôtel. Ce syndicat s'oppose vigoureusement aux changements des taux de fret.

A une conférence de presse avant l'arrivée du ministre, M. Wayne Easter, président du syndicat, a maintenu cette position. "Les taux du Pas ne sont pas négociables, dit-il. Ce que M. Pepin propose est mauvais pour le pays."

M. Pepin a refusé de s'adresser à la foule. "Je les ai déjà rencontrés, a-t-il dit à la presse. Ils crient tout le temps. Ils n'ont aucunement l'intention de changer."

Le ministre a dit que la nouvelle politique, qui fera augmenter graduellement les coûts du fret aux agriculteurs, était un compromis.

DES COLLECTIONS ENSOLEILLÉES ET DES TENUES SPORT-LOISIR CHEZ EATON

Rendez votre séjour dans un pays chaud agréable et confortable. Profitez de nos vêtements de fabrication canadienne et de la côte ouest. Voilà une occasion que vous ne regretterez pas.

Pour un agencement de tout repos: vêtements tout-aller pour les vacances

1. Blazer Eaton, en résistant polyester et viscose d'aspect toile. Ton naturel, havane, bleu moyen ou marine. Tailles 36 à 46 pour la plupart des statures. Légers frais supplémentaires pour les retouches. Choix incomplet de tailles dans certains magasins. **Achats en personne seulement. 150.00 ch.**
2. Pantalon tout-aller Bahama, en mélange de polyester et coton. Ton naturel, havane, brun, kaki, olive, marine, blanc, rouge, bleu poudre, ton mais, argent ou bleu roi. Choix incomplet de couleurs et de tailles dans certains magasins. Tours de taille: 30 à 42. **35.00 ch.**

Passez de bons moments avec Laguna

3. Veste avec glissière devant, à 3 couleurs, bleu, sable et blanc. Tailles: petite, moyenne, grande et forte. Polyester, nylon et coton. **60.00 ch.**
4. Caleçon de bain trois tons. Polyester, nylon et coton, à 3 couleurs, blanc, sable et bleu, aussi dans l'uni, blanc, sable ou bleu. Tailles: petite, moyenne, grande et forte. **30.00 ch.**
5. Pantalon avec taille élastique. Polyester, nylon et coton. Blanc seulement. Petite, moyenne, grande et forte. **40.00 ch.**

Le rêve californien se perpétue avec la collection Pebble Beach

6. Avec col contrastant. Ton naturel, bleu poudre ou jaune. Tailles: petite, moyenne, grande et forte. **40.00 ch.**
7. Modèle sans encolure avec 2 boutons. Rayures. Ton naturel et gris, naturel et bleu, naturel et brun. Tailles: petite, moyenne, grande et forte. **40.00 ch.**
8. Avec encolure en V. Ton naturel et kaki, naturel et bleu ou naturel et jaune. Tailles: petite, moyenne, grande et forte. **35.00 ch.**

Fox écrit à First Choice

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a déclaré hier qu'il écrira aux dirigeants de First Choice pour leur dire que le gouvernement et le public s'inquiètent de la pornographie à la télévision payante.

M. Fox s'est dit heureux que First Choice ait participé hier à des discussions avec d'autres entreprises de télé payante pour fixer des normes au sujet de la programmation dite pour adultes.

Mais il est déçu de la réaction de First Choice aux protestations contre son projet d'offrir des films de Playboy et il entend l'écrire à la vingtaine d'actionnaires de First Choice, parmi lesquels se trouvent Manufacturers' Life Insurance, Royfund Equity Ltd et Quebecor Inc.

Les films de Playboy doivent être montrés vers la fin du mois ou au début de mars.



Léger fera de la radio

D'après PC

A compter du 15 février, le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, animera une émission quotidienne d'actualité à la station CJMS de Montréal.

M. Léger a déclaré hier qu'il ne se servirait pas de cette tribune pour mener ses "propres combats", faisant allusion notamment à son projet de présenter des candidats péquistes sur la scène politique fédérale.

Connaissance du français

Le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration ne considère pas la connaissance du français comme une compétence nécessaire pour travailler au Québec. Le commissaire fédéral aux langues officielles, M. Max Yalden, a dénoncé cette politique qui a été reconduite en décembre dernier. Comme conséquence, un unilingue anglophone en chômage au Québec perd ses droits à l'assurance-chômage s'il suit des cours de français à plein temps.

Invitation à Parizeau

Le député libéral de Mégantic-Compton, M. Fabien Bélanger, a invité le ministre des Finances Jacques Parizeau à remettre aux Québécois la somme de \$10 millions que son ministère aurait "soutiré illégalement" avec sa taxe ascenseur sur le pétrole.

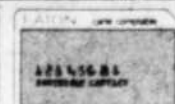
UN JUSTE PRIX EATON D'UN OCÉAN À L'AUTRE

Notre standard téléphonique ouvre à 9 h 10

Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale. Rayons 428, 429. Venez ou téléphonez 653-9331.

EATON



La carte AMERICAN EXPRESS® est acceptée chez Eaton pour les achats en personne.